

# RWE



## Projet éolien de Beg ar C'hra

Documents spécifiques demandés au titre de l'urbanisme  
Septembre 2021

**PARC EOLIEN DE BEG AR C'HRA S.A.S.**  
(Anciennement *PARC EOLIEN NORDEX LXIX S.A.S.*)  
23 rue d'Anjou  
75008 PARIS

**Communes de Plounévez-Moëdec et Plounéris (22)**

Version	Elaboré par :
09/08/2021	RWE Renouvelables France
	Michel NGUYEN Benoît PARIS

# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>4</b>
<b>1 PROJET ARCHITECTURAL</b> .....	<b>5</b>
1.1 LOCALISATION DU SITE ET IDENTIFICATION CADASTRALE .....	5
1.2 OCCUPATION DU SOL SUR LE SITE .....	9
<b>2 NOTICE DE PRESENTATION DU PROJET (AU 10)</b> .....	<b>11</b>
2.1 IDENTIFICATION DE L'ARCHITECTE .....	11
2.2 LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT .....	12
2.3 PROCEDES DE FABRICATION (AU.1).....	12
2.4 LA CONSTRUCTION DU PARC EOLIEN .....	15
2.5 APPROBATION DE CONSTRUCTION ET DE L'EXPLOITATION DES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE L'ELECTRICITE.....	16
<b>3 BIBLIOGRAPHIE / TABLE DES ILLUSTRATIONS</b> .....	<b>17</b>
3.1 BIBLIOGRAPHIE .....	17
3.2 LISTE DES FIGURES .....	17
3.3 LISTE DES TABLEAUX .....	17
3.4 LISTE DES CARTES .....	17
<b>4 ANNEXES : PLANS REGLEMENTAIRES</b> .....	<b>18</b>

# 1 Projet architectural

## 1.1 LOCALISATION DU SITE ET IDENTIFICATION CADASTRALE

### 1.1.1 Localisation du site

Le parc éolien de « Beg ar C'Hra », composé de 4 aérogénérateurs, se situe dans la région Bretagne en partie Nord-Ouest du département des Côtes d'Armor (22), sur les communes de Plounévez-Moëdec et Plounérin.

Il est situé à environ 20 km au Sud de Lannion, 25 km à l'Ouest de Guingamp et à 25 km à l'Est de Morlaix (cf. carte n°1).

Le projet éolien Beg ar C'Hra se compose des éléments suivants :

- 4 éoliennes N117 culminant en bout de pales à 149,6 m
- Câblage enterré
- Chemins d'accès, plateformes de grutage et de retournement ;
- 1 poste de livraison électrique

Les coordonnées des éoliennes projetées ainsi que du poste de livraison électrique sont indiquées dans le tableau 1 ci-dessous.

### 1.1.2 Identification cadastrale

Les parcelles concernées par l'activité de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent sont présentées dans le tableau ci-dessous. Toutes ces parcelles sont maîtrisées par le Maître d'Ouvrage via des promesses de bail emphytéotique et servitudes assorties de conventions de renonciation partielle des baux ruraux en cours et de convention d'indemnisation (Cf. attestation de maîtrise en annexe 2 – Dossier Administratif (Fichier 3)).

La superficie cadastrale concernée par la présente demande est de 81 450 m<sup>2</sup>.

L'emprise foncière du projet se situe sur des parcelles privées. Le projet relevant d'une maîtrise d'œuvre privée, la maîtrise foncière du projet ne peut être acquise qu'à l'amiable, c'est-à-dire avec l'accord explicite du propriétaire. Le pétitionnaire a donc signé des promesses de bail emphytéotiques avec l'ensemble des propriétaires des terrains concernés par l'installation projetée.

Conformément au 1° de l'article 4 du décret n°2014-450 du 02/05/2014 et aux I. 1°, 2°, 3° de l'article R.512-6 du Code de l'Environnement, la demande d'autorisation comprend les éléments suivants :

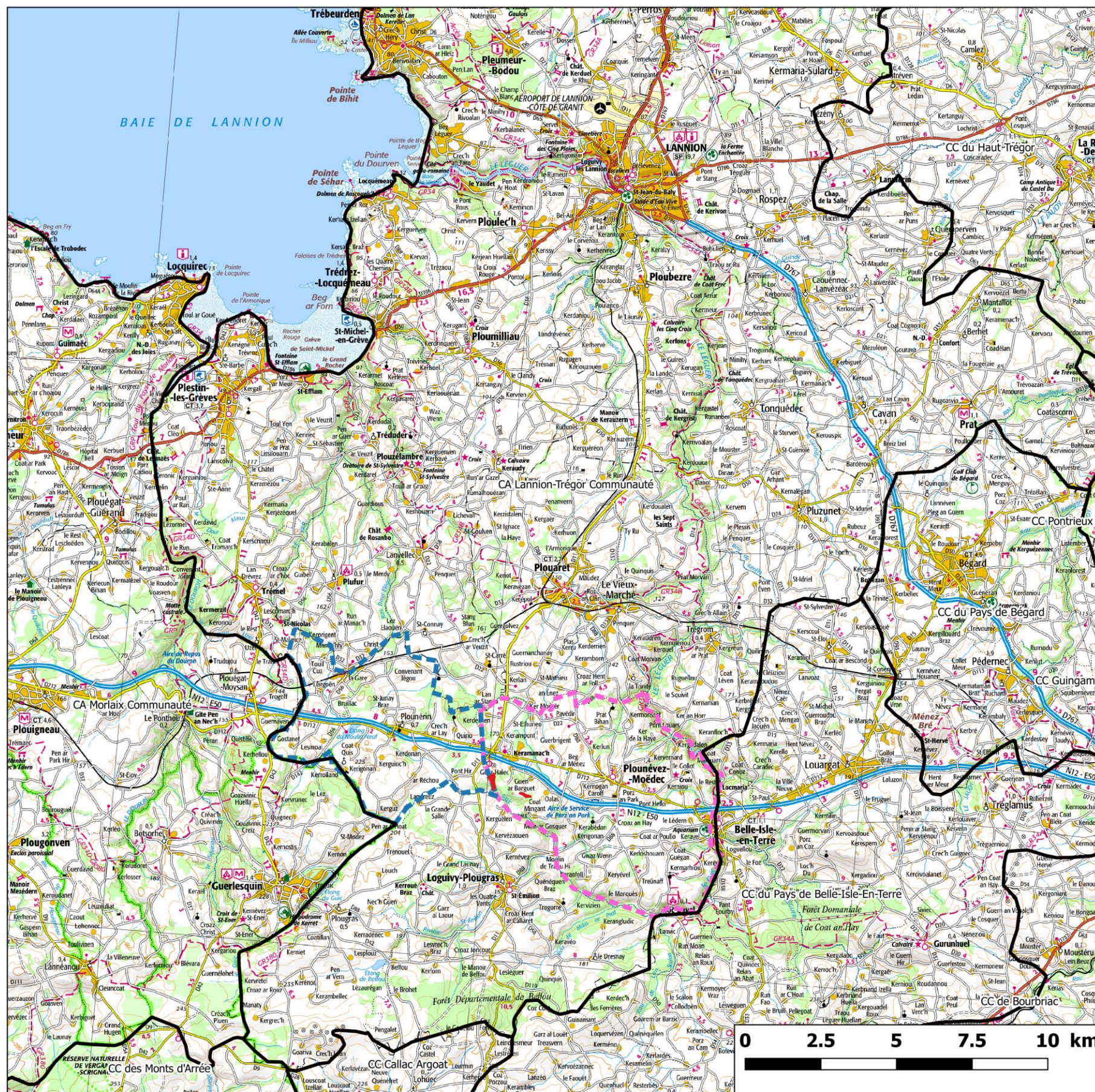
- Cartes au 1/50000<sup>e</sup> et au 1/25000<sup>e</sup> indiquant l'installation projetée (AU 3.)
- Plan à l'échelle de 1/2500<sup>e</sup> au minimum des abords de l'installation (AU 4.)
- Plan d'ensemble à l'échelle de 1/1000<sup>e</sup> indiquant les dispositions projetées de l'installation remplaçant les plans 1/200<sup>e</sup> (dérogation demandée) (AU 5.)

Eolienne	Coordonnées RGF Lambert 93		Altitude (NGF - m)	
	Longitude Est	Latitude Nord	Au sol	Hauteur Maximale
1	220957,10	6847935,48	198,0	347,6
2	221019,95	6847677,81	187,5	337,1
3	221882,47	6847430,54	187,5	337,1
4	222095,32	6847339,68	172,5	322,1
Poste de livraison	222421,24	6847922,05	177,0	180,5

Tableau 1 : Coordonnées des éoliennes et du poste de livraison

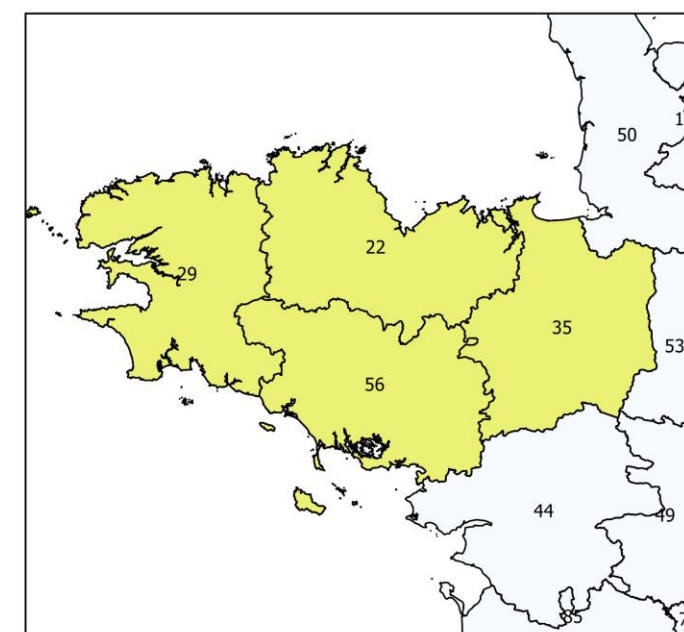
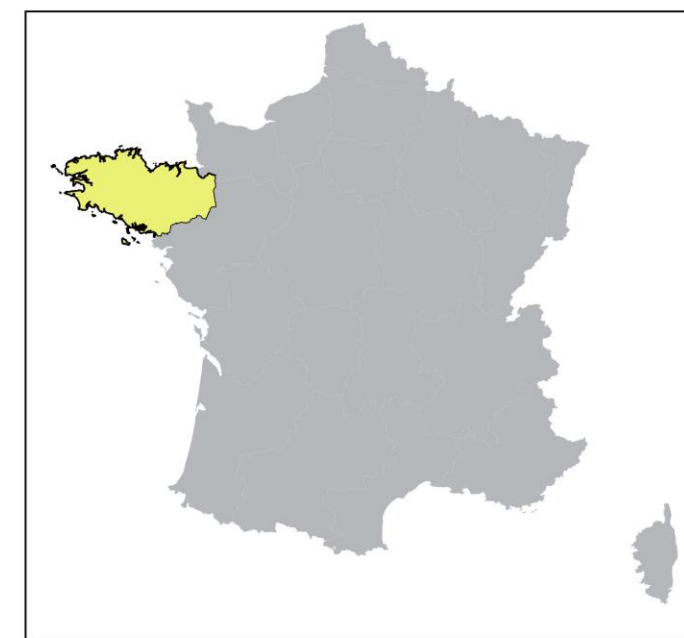
Eolienne concernée	Communes	Section	Parcelle	Superficie Totale	Type de servitude	Nom	Qualité
E1	Plounévez-Moëdec	ZO	57	20 780 m <sup>2</sup>	Eolienne + chemin + câble	GFA du Guic	Propriétaire
		ZO	53	35 870 m <sup>2</sup>	Chemin	M. et Mme Jean Perrot	
Eolienne concernée	Communes	Section	Parcelle	Superficie Totale	Type de servitude	Nom	Qualité
E2	Plounérin	E	1349	14 184 m <sup>2</sup>	Eolienne + chemin + câble	M. et Mme Perrot	Propriétaire
		E	1348	14 183 m <sup>2</sup>	Chemin + câble + survol		
Eolienne concernée	Communes	Section	Parcelle	Superficie Totale	Type de servitude	Nom	Qualité
E3	Plounévez-Moëdec	D	326	4000 m <sup>2</sup>	Eolienne + chemin + câble	M. Jean-Yves Le Bras	Propriétaire
		D	327	4420 m <sup>2</sup>	Survol		
		D	328	5950 m <sup>2</sup>	Survol		
		D	325	8700 m <sup>2</sup>	Chemin + câble		
		D	340	1 742 m <sup>2</sup>	Chemin	M. Xavier Le Gall	
		ZN	76	17 429 m <sup>2</sup>	Chemin + Survol	Mme Morvan	
		ZN	60	4100 m <sup>2</sup>	Survol		
		ZN	61	8450 m <sup>2</sup>	Survol		
E4	Plounévez-Moëdec	ZN	58	25050 m <sup>2</sup>	Eolienne + chemin + câble	M. et Mme Jean-Ives Le Quéré	Propriétaire
		ZN	77	39 251 m <sup>2</sup>	Eolienne + chemin + câble		
Poste de livraison	Communes	Section	Parcelle	Superficie Totale	Type de servitude	Nom	Qualité
PDL	Plounévez-Moëdec	ZN	52	17 700 m <sup>2</sup>	Pdl + chemin + câble	M. et Mme Jean-Ives Le Quéré	Propriétaire

*Tableau 2 : Identification des emprises foncières du projet éolien de Beg ar C'Hra (RWE, 2021)*



## Localisation géographique

Echelle : 1 / 125 000






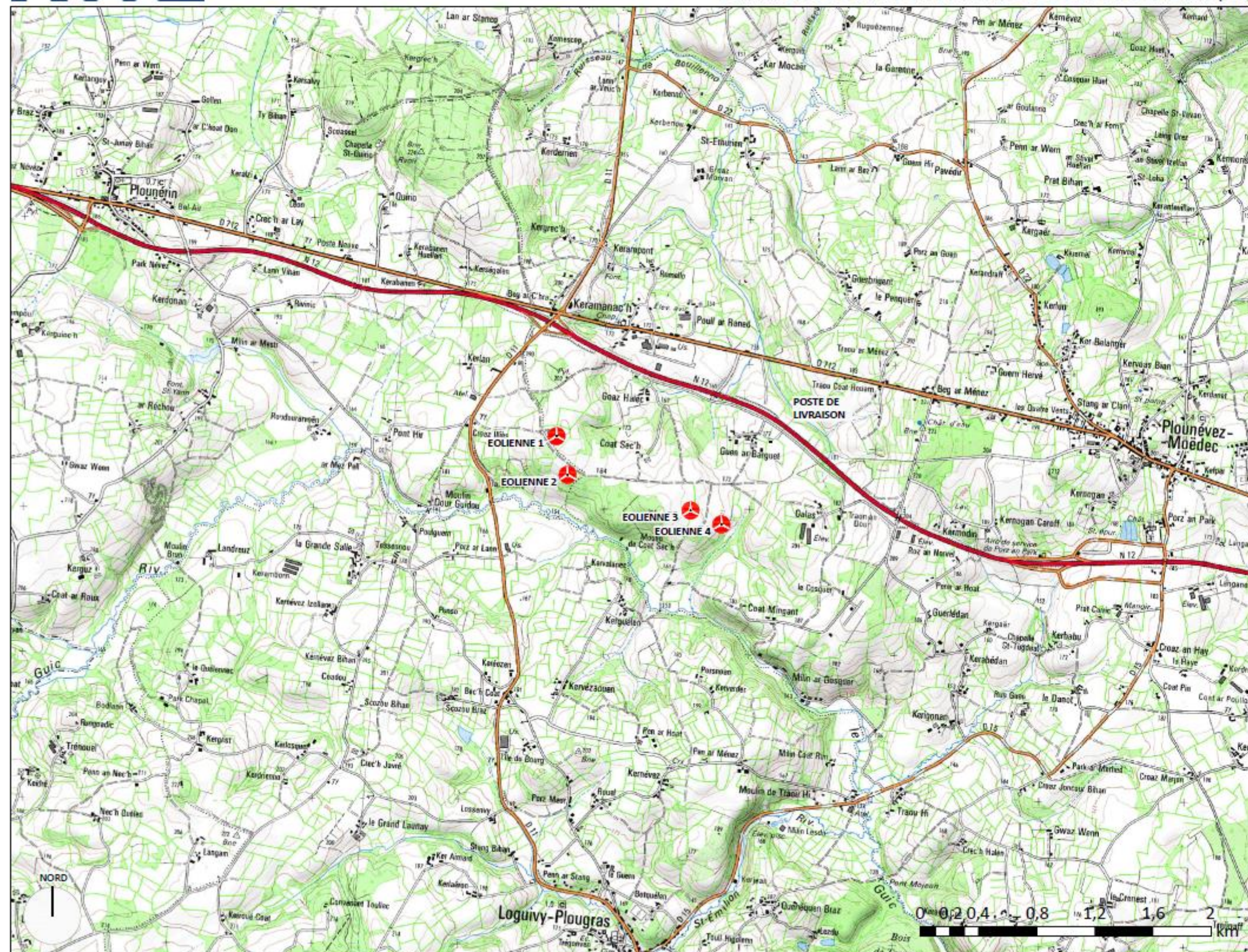
### Légende

- Zone d'implantation envisagée
- Limite communautés de communes
- Territoire de Plounérin
- Territoire de Plounévez-Moëdec

Carte 1 : Localisation générale du site éolien projeté



-  EOLIENNE N117/3600 TS91
-  LIMITE DE COMMUNE
-  POSTE DE LIVRAISON



Carte 2 : Plan de situation du parc éolien de Beg ar C'Hra (source : RWE, 2021)

## 1.2 OCCUPATION DU SOL SUR LE SITE

---

### 1.2.1 3-2.1 La zone demandée à l'exploitation

---

Toutes les parcelles concernées par l'implantation des éoliennes, du poste de livraison et des raccordements électriques souterrains sont situées sur les territoires des communes de Plounévez-Moëdec et Plounérin.

Ces parcelles sont des terrains agricoles.

Ces parcelles sont longées, pour la plupart, par des chemins ruraux utilisés presque exclusivement par les agriculteurs pour l'accès aux parcelles. La proximité de ces chemins permet :

- Un accès aux éoliennes ;
- Une minimisation des surfaces immobilisées.

### 1.2.2 3-2.2 Les abords du site

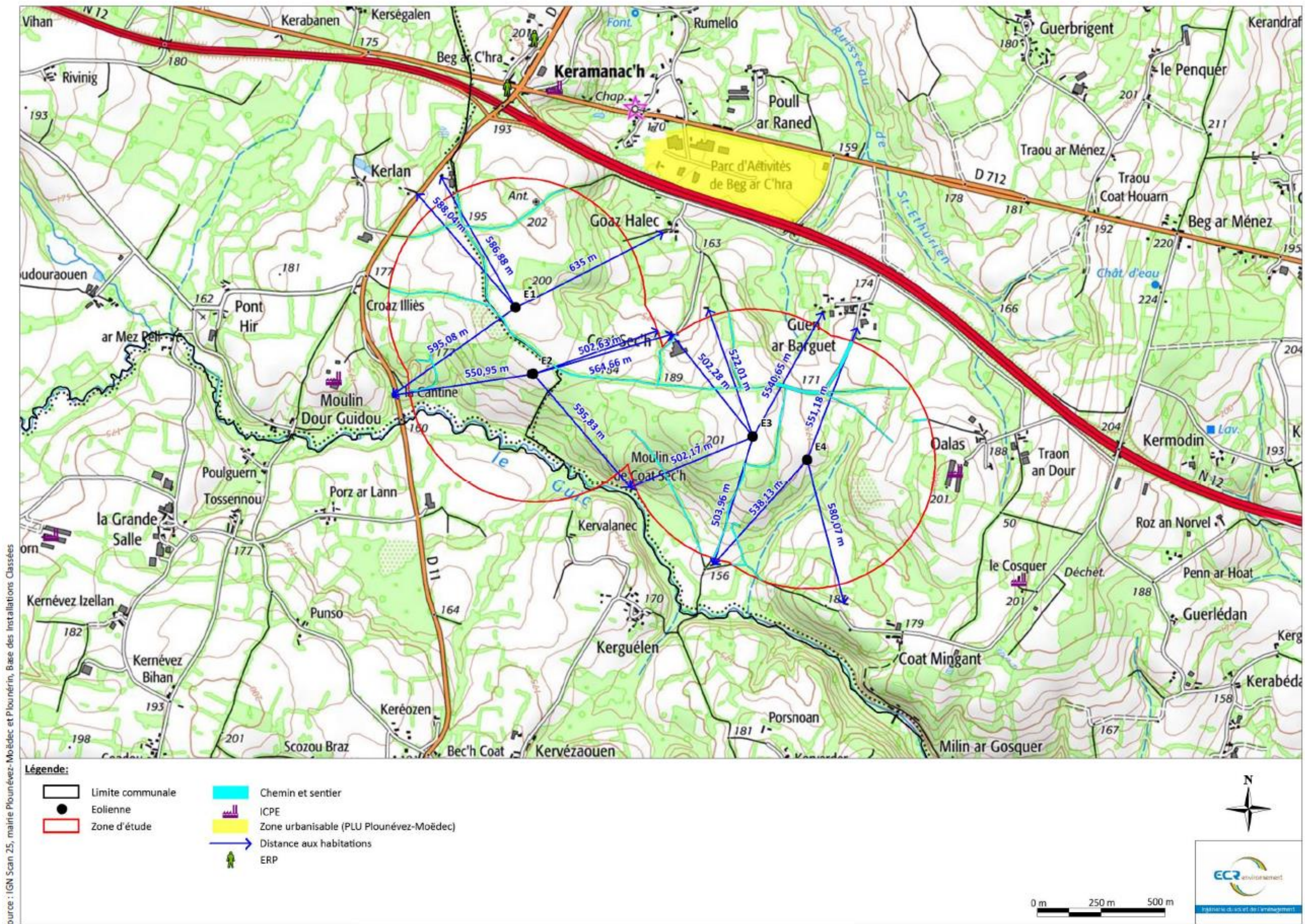
---

L'habitat est relativement peu concentré dans la zone d'étude même si quelques hameaux sont observés dans le périmètre d'étude. Ainsi, le parc projeté est éloigné des zones constructibles (construites ou urbanisables dans l'avenir) de :

- Territoire de Plounévez-Moëdec :
  - ✓ La première habitation se situe à 502 mètres de l'éolienne E3.
- Territoire de Plounérin :
  - ✓ La première habitation se situe à 586 mètres de l'éolienne E1.

Les abords du site d'étude se situent dans un contexte agricole et bocager, et présentent donc une majorité de parcelles cultivées.







Carte 3 : Distance du parc éolien de Beg ar C'Hra aux premières habitations (source : RWE, ECR, 2020)

## 2 Notice de présentation du projet (AU 10)

### 2.1 IDENTIFICATION DE L'ARCHITECTE

Pour les plans réglementaires, la société Parc éolien de Beg ar C'Hra SAS a fait appel à la société VIOLA ARCHITECTE. Les renseignements administratifs de ce dernier sont présentés dans le tableau ci-après.

ARCHITECTE	
NOM / PRENOM	Viola LUCIONI - Architecte D.P.L.G.
ADRESSE	8 rue Dagorno – 75012 PARIS
N° D'INSCRIPTION SUR LE TABLEAU DE L'ORDRE	080896
CONSEIL REGIONAL	Ile-de-France
TELEPHONE / TELECOPIE	07 81 02 96 76
ADRESSE ELECTRONIQUE	Viola.lucioni@gmail.com

SIGNATURE DE L'ARCHITECTE	CACHET DE L'ARCHITECTE
	

**MAF** Mutuelle des Architectes Français assurances  
VOUS AVEZ L'AUDACE. NOUS AVONS L'ASSURANCE.

9 rue de l'Amiral Hamelin 75783 Paris Cedex 16  
Tél : 33 (0)1 53 70 30 00 | maf@maf.fr  
www.maf.fr  
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables  
Entreprise régie par le code des assurances

**2016**

**ATTESTATION D'ASSURANCE ARCHITECTE 2016**

La société d'assurance soussignée atteste avoir délivré à :

N° d'identification MAF :	61852/F/10	Mlle LUCIONI VIOLA
N° d'inscription national à l'Ordre :	080896	Architecte
Une police N° :	158002/B	


couvrant la responsabilité qui peut être engagée à raison des actes qu'il/elle accomplit à titre professionnel ou des actes de ses préposés du 01/01/2016 au 31/12/2016

N° d'édition d'attestation :	20161014004	8 RUE DAGORNO 75012 PARIS 12 France
------------------------------	-------------	---

La garantie du contrat ne s'applique qu'aux opérations dont le coût prévisionnel des travaux hors honoraires n'excède pas 5 000 000,00 € hors taxes et qui sont réalisées en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.

Fait à Paris, le 01 janvier 2016

**La Mutuelle des Architectes Français assurances**



Cette police actuellement en vigueur satisfait aux obligations édictées par la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture et par la loi n° 78-12 du 4 janvier 1978 relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction. Elle est conforme aux exigences de l'article 16 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture ainsi qu'aux clauses-types énoncées à l'annexe 1 de l'article A. 243-1 du code des assurances. La présente attestation ne peut engager la société d'assurance au-delà des conditions et limites du contrat auquel elle se réfère.

## 2.2 LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

### 2.2.1 Description géographique du site

Le parc éolien de « Beg ar C'Hra », composé de 4 aérogénérateurs et d'un poste de livraison, est localisé sur les communes de Plounevez-Moëdec et Plounérin, dans le département de Côtes d'Armor (22), en région Bretagne. Plus précisément, la zone d'implantation est située à environ 20 km au Sud de Lannion, 25 km à l'Ouest de Guingamp et à 25 km à l'Est de Morlaix.

### 2.2.2 Description par rapport à l'agglomération

Les communes de Plounevez-Moëdec et Plounérin font partie de Lannion-Trégor Communauté qui regroupe 57 communes à ce jour. Elle est issue tout d'abord de la fusion entre Lannion-Trégor Communauté et Beg Ar C'hra Communauté et l'intégration de la commune de Perros-Guirrec. Puis de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2015 avec la Communauté de communes du Centre-Trégor. Enfin, en 2017, une nouvelle fusion a eu lieu avec les Communauté de communes du Haut-Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux.

Aux alentours du site, le réseau urbain se caractérise principalement par un habitat relativement concentré dans les villages même si quelques hameaux sont observés aux abords de la zone d'étude. Les communes de Plounevez-Moëdec et de Plounérin se situent au centre d'un triangle dont les sommets correspondent aux villes de Plestin-les-Grèves, Bégar et Callac.

Les plus grosses villes des environs étant Lannion et Guingamp.

### 2.2.3 Description par rapport aux voies d'accès

La zone de projet se localise à proximité de la RD 767 et de la RD 786 convergeant vers Lannion, il y a également la RD787 reliant Guingamp à Carhaix-Plouguer. Citons également la RN.12, axe de liaison très structurant traversant d'Ouest en Est le territoire d'étude. Ces routes aux flux importants liés au tourisme ou à l'activité économique de la région constituent des coupures significatives dans le paysage.

Les deux routes départementales les plus proches du parc éolien en projet restent néanmoins la RD 712 et la RD11.

### 2.2.4 Description des constructions existantes

Au niveau de l'aire d'étude immédiate (500 m) il n'existe aucune habitation. La première habitation se situe à 502 mètres de l'éolienne E3 dans la commune de Plounevez-Moëdec.

Ainsi, aucun hameau n'est inclus au sein de la zone d'étude, seul un hangar est présent, au niveau du lieu-dit « Coat Sec'h », sur les parcelles n°163, 164 et 166 de la section D du cadastre. Il s'agit d'un bâtiment à vocation agricole (élevage de vaches laitières) ne pouvant être utilisé à des fins d'habitation.

### 2.2.5 Description de la végétation et des éléments paysagers existants

Le paysage rencontré est celui d'un paysage préservé appartenant à l'entité paysagère emblématique du Trégor, situé entre deux paysages également emblématiques :

- Le paysage maritime de la baie de Lannion, au Nord.
- Le paysage du pays de l'Argoat, au Sud.

Cet ensemble se caractérise par un relief varié et accusé, mais aussi par un réseau hydrographique dense d'orientation Nord-Sud associé à une végétation de ripisylve qui contribue à cloisonner cet espace.

**Société Parc éolien de Beg ar C'Hra SAS (anciennement Parc éolien NORDEX LXIX SAS) - Projet éolien de Beg ar C'Hra sur les communes de Plounevez-Moëdec et Plounérin (22)**

Dossier de demande d'autorisation unique

Le paysage rencontré présente une pente générale vers le Nord, consécutive aux mouvements tectoniques de l'époque Tertiaire, et se caractérise par un maillage bocager très dense limitant des parcelles agricoles aux faibles surfaces, localement altéré par des remembrements récents.

## 2.3 PROCÉDES DE FABRICATION (AU.1)

### 2.3.1 Le projet et ses composantes techniques

#### Caractéristiques générales d'un parc éolien

Un parc éolien est une centrale de production d'électricité à partir de l'énergie du vent. Il est composé d'un ou plusieurs aérogénérateurs et de leurs annexes :

- une éolienne fixée sur une fondation adaptée, accompagnée d'une aire stabilisée appelée « *plateforme* » ou « *aire de grutage* » ;
- un réseau de câbles électriques enterrés permettant d'évacuer l'électricité produite par chaque éolienne vers le poste de livraison électrique (appelé « *réseau inter-éolien* ») ;
- un poste de livraison électrique, concentrant l'électricité des éoliennes et organisant son évacuation vers le réseau public d'électricité au travers du poste source local (point d'injection de l'électricité sur le réseau public) ;
- un réseau de câbles enterrés permettant d'évacuer l'électricité regroupée au(x) poste(s) de livraison vers le poste source (appelé « *réseau externe* » et appartenant le plus souvent au gestionnaire du réseau de distribution d'électricité) ;
- un réseau de chemins d'accès ;
- éventuellement des éléments annexes type mât de mesure de vent, aire d'accueil du public, aire de stationnement, etc.

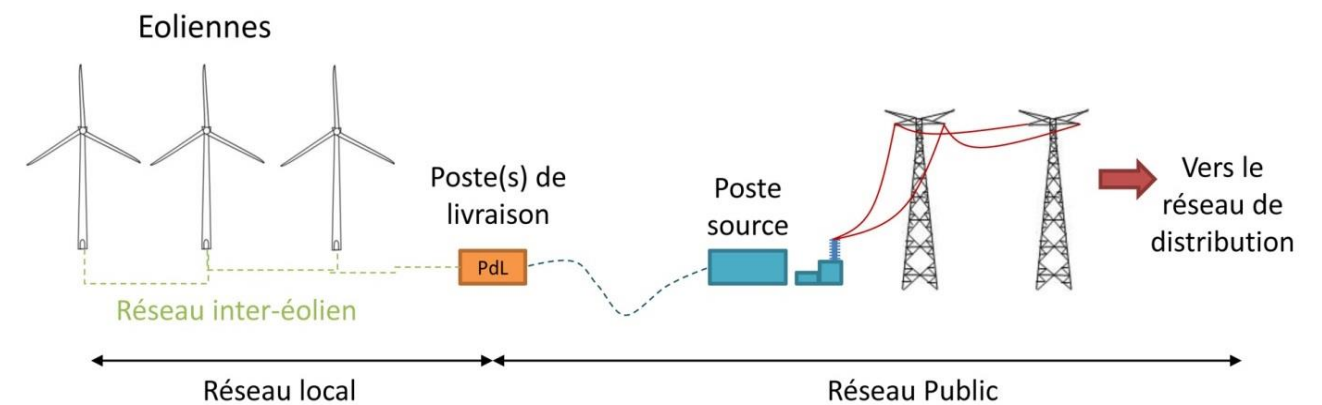


Figure 1 : Fonctionnement d'un parc éolien – Source : SER-FEE (Guide technique de l'étude de dangers)

Au sens de l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique n°2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, les aérogénérateurs sont définis comme un dispositif mécanique destiné à convertir l'énergie du vent en électricité, composé des principaux éléments suivants :

- le **rotor** qui est composé de trois pales (éoliennes actuelles) construites en matériaux composites et réunies au niveau du moyeu. Il se prolonge dans la nacelle pour constituer l'arbre lent ;
- le **mât** est généralement composé de 3 à 5 tronçons en acier ou 15 à 20 anneaux de béton surmonté d'un ou plusieurs tronçons en acier. Dans la plupart des éoliennes, il abrite le transformateur qui permet d'élever la tension électrique de l'éolienne au niveau de celle du réseau électrique ;

- la nacelle abrite plusieurs éléments fonctionnels :
  - le générateur qui transforme l'énergie de rotation du rotor en énergie électrique ;
  - le multiplicateur (certaines technologies n'en utilisent pas) ;
  - le système de freinage mécanique ;
  - le système d'orientation de la nacelle qui place le rotor face au vent ;
  - les outils de mesure du vent (anémomètre, girouette) ;
  - le balisage diurne et nocturne nécessaire à la sécurité aérienne.

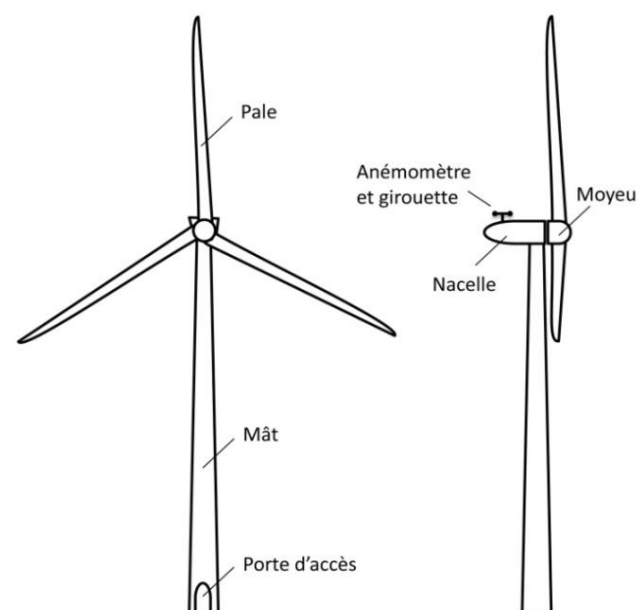


Figure 2 : Schéma simplifié d'un aérogénérateur – Source : SER-FEE (Guide technique de l'étude de dangers)

### Caractéristiques des éoliennes

Les principales caractéristiques des aérogénérateurs projetés dans le cadre du projet de parc éolien de « Beg ar C'Hra », sont détaillées dans le tableau suivant :

Modèle	Eolienne N117 TS91
Marque	NORDEX
Puissance	3 000 ou 3 600 kW
Diamètre du rotor	116,8 m
Hauteur du mât au sens réglementaire (mât au moyeu + nacelle)	93 m
Hauteur du mât au moyeu	91 m

Tableau 3 : Caractéristiques techniques des éoliennes N117 TS91 (source : RWE, 2020)

Les fûts métalliques composant les mâts des éoliennes ainsi que la nacelle, le moyeu du rotor et les pales seront de ton RAL 7035 « gris clair » (conformément à la réglementation aérienne).

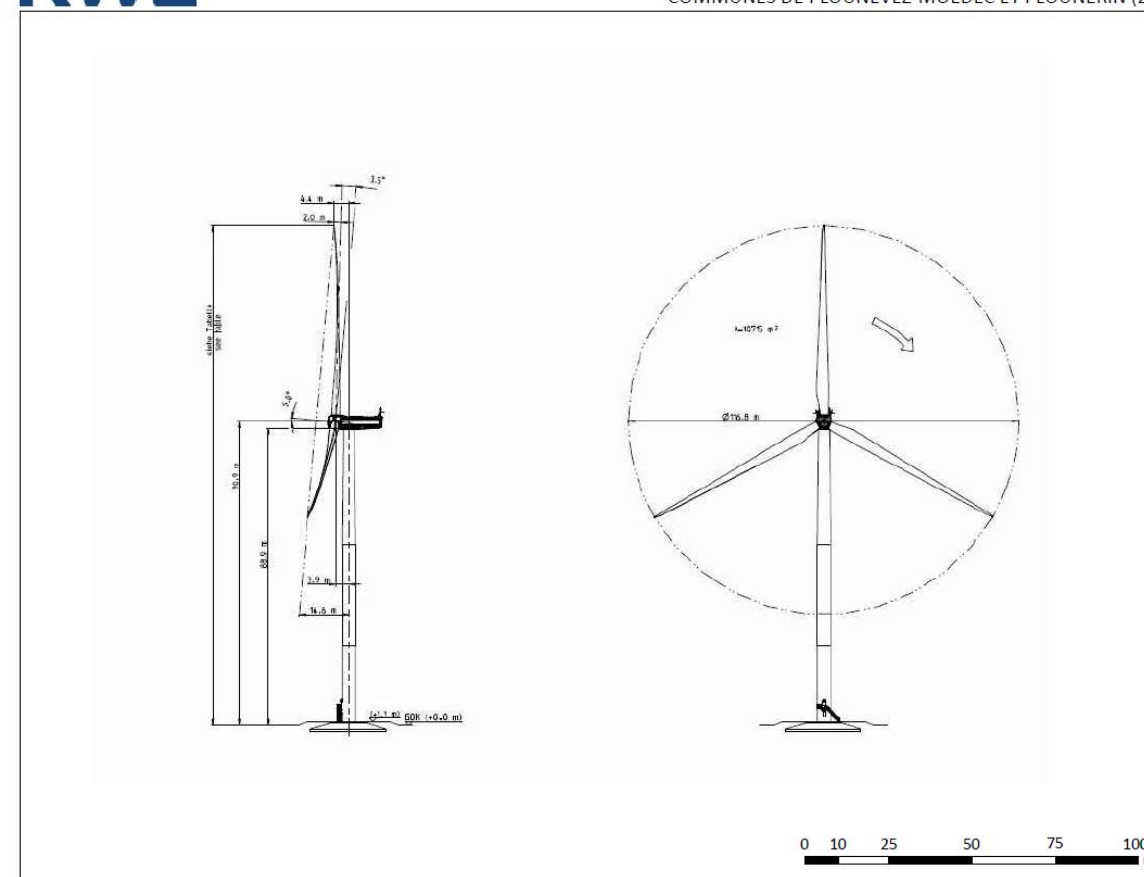


Figure 3 : présentation de la N117 TS91 3000 ou 3600 MW (RWE, 2021)

### 2.3.2 Caractéristiques des postes de livraison

Le poste de livraison assure la connexion au réseau électrique de distribution et contient l'ensemble de l'appareillage de contrôle, de sécurité et de comptage de l'électricité. C'est un petit bâtiment de 22,96 m<sup>2</sup> d'emprise au sol et de dimension 9,26 m par 2,48 m pour une hauteur de 3,53 m par rapport au terrain naturel.

Le raccordement électrique des postes de livraison est prévu via des lignes enterrées. Le poste collectera l'électricité par les liaisons inter-éoliennes pour une livraison au poste source. Le traitement architectural de cet élément permettra sa bonne insertion paysagère : les façades et la toiture seront de ton olive RAL 6003.



Figure 4 : Postes de livraison au nord-est de l'éolienne E4 (source : RWE, 2020)

### 2.3.3 Les liaisons souterraines

Dans chaque éolienne, l'électricité produite au niveau de la génératrice sera transformée en 20 000 V par le transformateur situé à l'intérieur du mât puis dirigé, via le raccordement souterrain, interne au parc éolien, vers le poste de livraison du parc.

Afin de réduire l'impact du projet sur le site, les câbles de liaison électrique entre chaque éolienne et le poste de livraison seront enfouis entre 0,65 et 1,20 m de profondeur en fonction du terrain. Après enfouissement des câbles, les terrains seront remis en l'état d'origine. Il n'y aura donc pas de modification paysagère résultant de ces travaux de raccordement électrique : aucun pylône électrique ne sera construit.

### 2.3.4 Les plateformes et les chemins d'exploitation

#### Les plateformes

L'exploitation des éoliennes supposent la réalisation au pied de chaque machine d'un accès permanent et d'une aire de grutage (plateforme) qui doit permettre d'intervenir à tout moment sur les éoliennes. L'aire de grutage permet d'accueillir deux grues à différentes étapes de la vie d'un parc éolien. Les plates-formes, nécessaires pour le montage des éoliennes occuperont une surface d'une longueur minimum de 40 m et d'une largeur de 30 m, c'est-à-dire au minimum 1 200 m<sup>2</sup>. Elles sont parfaitement planes et horizontales. Pour les réaliser, on excave le terrain naturel sur une profondeur de 50 cm. Cette excavation est ensuite comblée de granulats, calcaire, concassés et fortement tassés, de couleur clair.

#### Les chemins d'accès

Les chemins d'accès s'appuieront au maximum sur les chemins existants. Ils devront avoir une largeur minimum de 5,5 m afin de permettre le passage des convois exceptionnels. Ces chemins seront renforcés pour permettre le passage des véhicules quel que soit le temps afin de permettre une maintenance efficace. Leur revêtement sera en pierres concassées et compactées.

### 2.3.5 Autres éléments du projet

#### Traitement des constructions, clôtures, végétation et aménagements situés en limite de terrain

Le mât de chaque éolienne sera fixé au sol par une lourde semelle en béton, fondation qui assurera l'ancrage et la stabilité de l'aérogénérateur. La base de chaque éolienne occupera une surface d'environ 30 m par 30 m.

Les plates-formes ne seront pas clôturées ; les talus et les chemins seront re-végétalisés à la suite des travaux en utilisant la palette végétale locale, si l'étude d'impact le prévoit. Néanmoins, ces aménagements veilleront à ne pas attirer indirectement l'avifaune et la chiroptérofaune.

Le caractère agricole du site d'implantation est préservé et les postes de livraison feront l'objet d'une intégration particulière.

#### Implantation, organisation, composition et volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants

Le projet final se compose de 4 éoliennes ordonnées en une courbe. L'axe des lignes est d'orientation Ouest/Sud-Est. Les éoliennes prévues ont une hauteur de moyeu de 91 m, et un diamètre de rotor de 116,8 m.

Les infrastructures du projet occuperont les parcelles agricoles.

#### Traitement des espaces libres, notamment les plantations

La réalisation du projet est faite de telle façon à ce que l'arrachage des zones boisées soit limité au maximum. Cependant, certaines haies existantes devront être ouvertes, afin de créer un accès aux plateformes. Il sera prévu de compenser cette destruction de haies par la création de nouvelles haies en proximité de la zone de projet. Les plateformes et les chemins seront encailloutés afin d'éviter la mise en place de végétation potentiellement attractive pour les rongeurs et les oiseaux.

#### Organisation et aménagement des accès aux terrains, aux constructions et aux aires de stationnement

Il sera prévu d'encaillouter les plateformes et les chemins lorsque cela n'a pas déjà été fait. En effet, certains chemins ruraux devront faire l'objet de renforcements. L'accès aux éoliennes se fera au maximum par les voies communales et les chemins ruraux existants. Pour les chemins à prolonger ou à créer, les tracés ont été établis en prenant en compte la forme des parcelles de manière à minimiser leurs linéaires et à modifier le moins possible des pratiques agricoles.

## 2.4 LA CONSTRUCTION DU PARC EOLIEN

Le déroulement du chantier pour la construction d'un parc éolien est une succession d'étapes importantes. Elles se succèdent dans un ordre bien précis, déterminé de concert entre le porteur de projet, les exploitants et/ou propriétaires des terrains et les opérateurs de l'installation. Ces étapes sont décrites succinctement ci-après :

- La préparation des terrains :

La construction d'un parc éolien, aménagement d'ampleur, nécessite la préparation des terrains qui seront utilisés pour l'implantation et l'acheminement des éoliennes. Ainsi des aménagements et/ou des constructions de routes et de chemins seront réalisés : aplanissement du terrain, arasement, élargissement des virages, ... .



- L'installation des fondations :

La création des fondations peut se faire uniquement après la réalisation des expertises géotechniques. Ainsi, en fonction des caractéristiques et des particularités des terrains sur lesquels est envisagé le projet, les dimensions et le type de ferrailage des fondations seront déterminés.

Une pelle-mécanique intervient dans un premier temps afin de creuser le sol sur un volume déterminé, c'est l'excavation. Puis des opérateurs mettent en place un ferrailage dont les caractéristiques sont issues des analyses géotechniques. Enfin des camions-toupies déversent les volumes de béton nécessaires.



- Le stockage des éléments des éoliennes :

Les composants des éoliennes (tour, nacelles, pales, ...) sont acheminés sur le site par camion. Pour des raisons d'organisation chacun des éléments constituant une éolienne est déchargé près de chacune des fondations. Des grandes précautions sont prises afin d'éviter toute contrainte durant le déchargement.

Le stockage des éléments est de courte durée afin d'éviter toute détérioration.

Le déchargement de la nacelle est prévu à proximité des plateformes où une aire est spécialement aménagée pour la manœuvre du camion apportant la nacelle. Les pales sont déposées sur une zone prévue à cet effet qui doit être aplanie, dégagée et la végétation correctement coupée à ras en étant exempte de tout obstacle.





▪ L'installation des éoliennes :

L'installation d'une éolienne est une opération d'assemblage, se déroulant comme suit :

- préparation de la tour ;
- assemblage de la tour ;
- préparation de la nacelle ;
- hissage de la nacelle sur la tour ;
- préparation du rotor ;
- hissage du rotor.



▪ Installation du raccordement électrique :

L'énergie en sortie d'éolienne est amenée dans un premier temps aux postes de livraison installés sur le site (servant d'interface entre le réseau électrique et l'énergie produite par les éoliennes). Ensuite des câbles électriques sont posés (en souterrain) jusqu'au poste source prévu pour le raccordement.

Le tracé de raccordement inter-éolienne jusqu'aux postes de livraison et des postes de livraison au poste source suit les chemins existants.

La production est livrée au réseau EDF par l'intermédiaire d'un poste de livraison. Le choix du raccordement se fait en concertation avec ERDF. Il est alors défini le lieu de raccordement, le mode et le tracé.

## 2.5 APPROBATION DE CONSTRUCTION ET DE L'EXPLOITATION DES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE L'ELECTRICITE

En respect de l'article L 323-11 du code de l'énergie, la présente demande d'autorisation unique d'exploiter inclut également une approbation de construction et d'exploitation des ouvrages de transport et de distribution d'électricité.

Le pétitionnaire s'engage à respecter les dispositions de l'arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les ouvrages électriques. De plus, il s'engage à donner toutes les informations concernant le projet à ERDF et enfin, à se faire connaître auprès d'INERIS.

L'étude de dangers (AU 9), dans la partie 10-8 (P. 75 du dossier de l'étude de dangers), comporte les éléments nécessaires à justifier la conformité des liaisons électriques intérieures avec la réglementation technique en vigueur. Elle comporte également les éléments détaillés concernant le réseau électrique interne ou « réseau inter-éolien » avec notamment un descriptif des caractéristiques principales des ouvrages : tension, technique utilisée, linéaire de réseau à construire (longueurs de tranchées et câbles), une vue en coupe d'une tranchée, etc.

Le tracé du raccordement « inter-éolien », donné à titre indicatif, et le positionnement du poste de livraison sont présentés dans ce dossier en annexe 4.

Conformément au 3° de l'article 4 du décret n°2014-450 du 02/05/2014 et au b) de l'article R.431-7 du Code de l'Urbanisme, la demande d'autorisation comprend les éléments suivants :

- Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier (Art. R.431-9 du Code de l'Urbanisme) ;
- Un plan en coupe du terrain et de la construction (Art. R.431-10 b du Code de l'Urbanisme) ;
- Un plan des façades et des toitures (Art. R.431-10 a du Code de l'Urbanisme) ;
- Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement (Art. R.431-10 c du Code de l'Urbanisme) ;
- Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche (Art. R.431-10 d du Code de l'Urbanisme) ;
- Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain (Art. R.431-10 d du Code de l'Urbanisme).

Ces éléments sont présentés en annexe.

# 3 BIBLIOGRAPHIE / TABLE DES ILLUSTRATIONS

## 3.1 BIBLIOGRAPHIE

---

- Schéma Régional Eolien Des Pays de la Loire (2003) ;

## 3.2 LISTE DES FIGURES

---

<i>Figure 1 : Fonctionnement d'un parc éolien – Source : SER-FEE (Guide technique de l'étude de dangers).....</i>	<i>12</i>
<i>Figure 2 : Schéma simplifié d'un aérogénérateur – Source : SER-FEE (Guide technique de l'étude de dangers).....</i>	<i>13</i>
<i>Figure 3 : présentation de la N117 TS91 3000 ou 3600 MW (RWE, 2021).....</i>	<i>13</i>
<i>Figure 4 : Postes de livraison au nord-est de l'éolienne E4 (source : RWE, 2020) .....</i>	<i>14</i>

## 3.3 LISTE DES TABLEAUX

---

<i>Tableau 1 : Coordonnées des éoliennes et du poste de livraison.....</i>	<i>5</i>
<i>Tableau 2 : Identification des emprises foncières du projet éolien de Beg ar C'Hra (RWE, 2021) .....</i>	<i>6</i>
<i>Tableau 3 : Caractéristiques techniques des éoliennes N117 TS91 (source : RWE, 2020) .....</i>	<i>13</i>

## 3.4 LISTE DES CARTES

---

<i>Carte 1 : Localisation générale du site éolien projeté.....</i>	<i>7</i>
<i>Carte 2 : Plan de situation du parc éolien de Beg ar C'Hra (source : RWE, 2021).....</i>	<i>8</i>
<i>Carte 3 : Distance du parc éolien de Beg ar C'Hra aux premières habitations (source : RWE, ECR, 2020).....</i>	<i>10</i>



# 4 ANNEXES : PLANS REGLEMENTAIRES

Plans d'architecte :

- PL 07 // **AU 10.2 // PLAN DE MASSE GENERAL** - ECHELLE 1:10000
- PL 08 // **AU 10.2 // PLAN DE MASSE CHEMIN** - ECHELLE 1:1000
- PL 09 // **AU 10.2 // PLAN DE MASSE CHEMIN** - ECHELLE 1:1000
- PL 10 // **AU 10.2 // PLAN DE MASSE EOLIENNE 1** - ECHELLE 1:500
- PL 11 // **AU 10.2 // PLAN DE MASSE EOLIENNE 1** - ECHELLE 1:1000
- PL 12 // **AU 10.2 // PLAN DE MASSE EOLIENNE 2** - ECHELLE 1:500
- PL 13 // **AU 10.2 // PLAN DE MASSE EOLIENNE 2** - ECHELLE 1:1000
- PL 14 // **AU 10.2 // PLAN DE MASSE CHEMIN** - ECHELLE 1:1000
- PL 15 // **AU 10.2 // PLAN DE MASSE CHEMIN** - ECHELLE 1:1000
- PL 16 // **AU 10.2 // PLAN DE MASSE EOLIENNE 3** - ECHELLE 1:500
- PL 17 // **AU 10.2 // PLAN DE MASSE EOLIENNE 3** - ECHELLE 1:1000
- PL 18 // **AU 10.2 // PLAN DE MASSE CHEMIN** - ECHELLE 1:1000
- PL 19 // **AU 10.2 // PLAN DE MASSE EOLIENNE 4** - ECHELLE 1:500
- PL 20 // **AU 10.2 // PLAN DE MASSE EOLIENNE 4** - ECHELLE 1:1000
- PL 21 // **AU 10.2 // PLAN DE MASSE CHEMIN** - ECHELLE 1:1000
- PL 22 // **AU 10.2// PLAN DE MASSE POSTE DE LIVRAISON** - ECHELLE 1:200
- PL 23 // **AU 10.3 // ELEVATION N 117 3600 TS91** - ECHELLE 1:1000
- PL 24 // **AU 10.3 // ELEVATION POSTE DE LIVRAISON** - ECHELLE 1:100
- PL 25 // **AU 10.4 // PLAN DE REPERAGE DES COUPES DE TERRAIN** -  
ECHELLE 1:10000
- PL 26 // **AU 10.4// COUPES DE TERRAIN** - ECHELLE 1:10000
- PL 27 // **AU 10.5 // INSERTION POSTE DE LIVRAISON**
- PL 28 // **AU 10.6// ENVIRONNEMENT PROCHE**
- PL 29 // **AU 10.7 // PAYSAGE LOINTAIN**

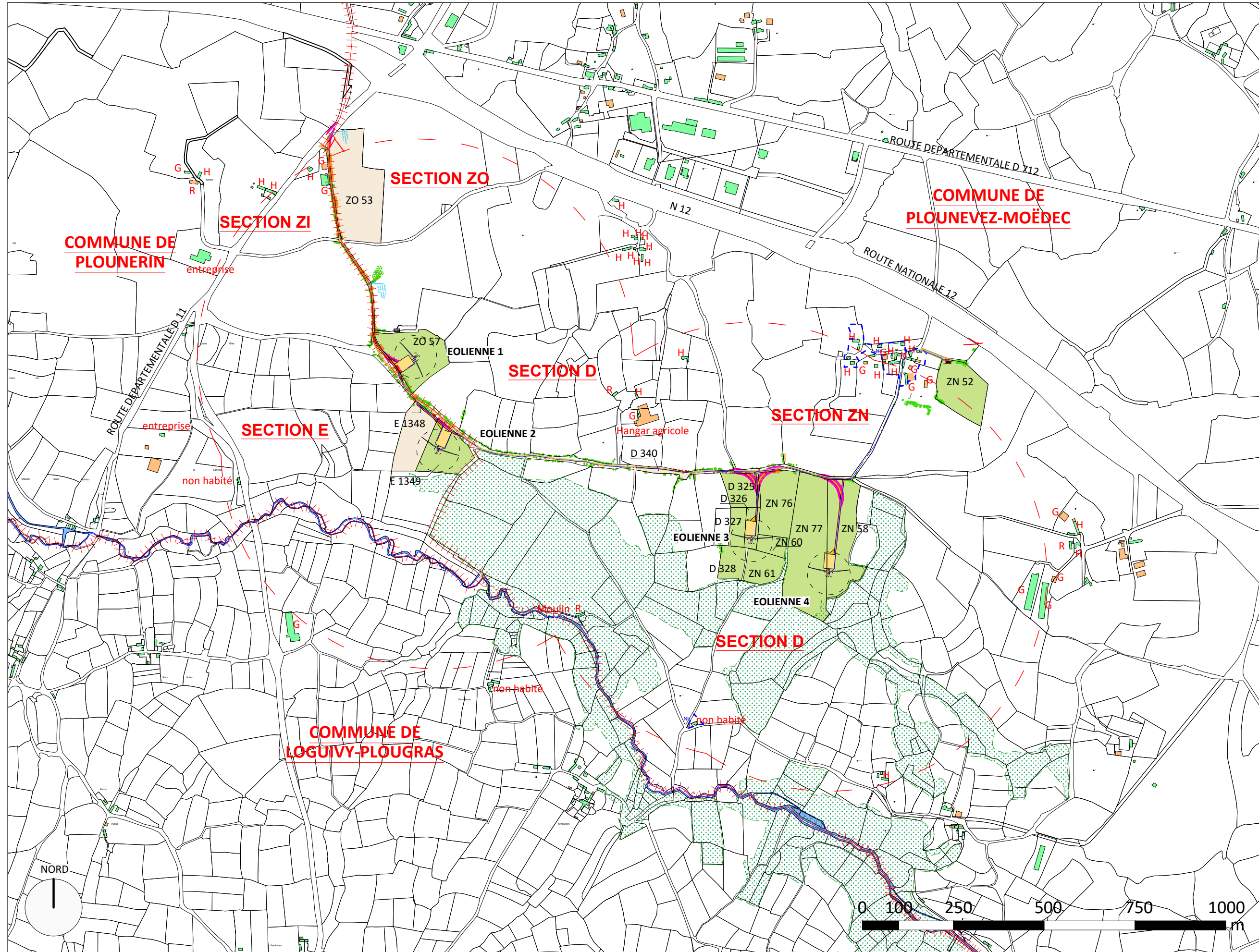


DOSSIER DE DEMANDE  
D'AUTORISATION UNIQUE

**AU 10.2**

**PLAN DE MASSE  
GÉNÉRAL**

\*\*\*\*\*  
legende



- PARCELLE D'ASSIETTE
  - PARCELLE AVEC SERVITUDE
  - PLATEFORME: CAILLOUTIS
  - PAN COUPÉ TEMPORAIRE
  - CHEMIN COMMUNAL OU CADASTRE
  - ZONE DE ROULEMENT (80MPa)
  - VOIRIE A CRÉER (80MPa)
  - EMPRISE VOIRIE COMMUNALE À RÉHABILITER
  - SURVOL INT: ZONE À LAISSER LIBRE D'ACCÈS (H+0.30m)
  - SURVOL EXT: ZONE À LAISSER LIBRE D'ACCÈS (H+0.20m)
  - TRACÉ PREVISIONNEL DU RESEAU ELECTRIQUE ENTERRÉ
  - LIMITE DE COMMUNE
  - BOISEMENTS
  - ARBRE
  - ARBRE À COUPER
  - ARBRE À ÉLAGUER
  - BÂTIMENTS
  - H** : Habitation
  - G** : Garage - hangar
  - R** : Ruine
  - Zone Nh - PLU
  - COURS D'EAU
- \*\*\*\*\*  
maîtrise d'ouvrage

**SAS PARC ÉOLIEN  
DE BEG AR C'HRA**

PL 07  
DATE 03|05|2021  
A3 // Echelle 1:10000















DOSSIER DE DEMANDE  
D'AUTORISATION UNIQUE

**AU 10.2**

### PLAN DE MASSE CHEMIN

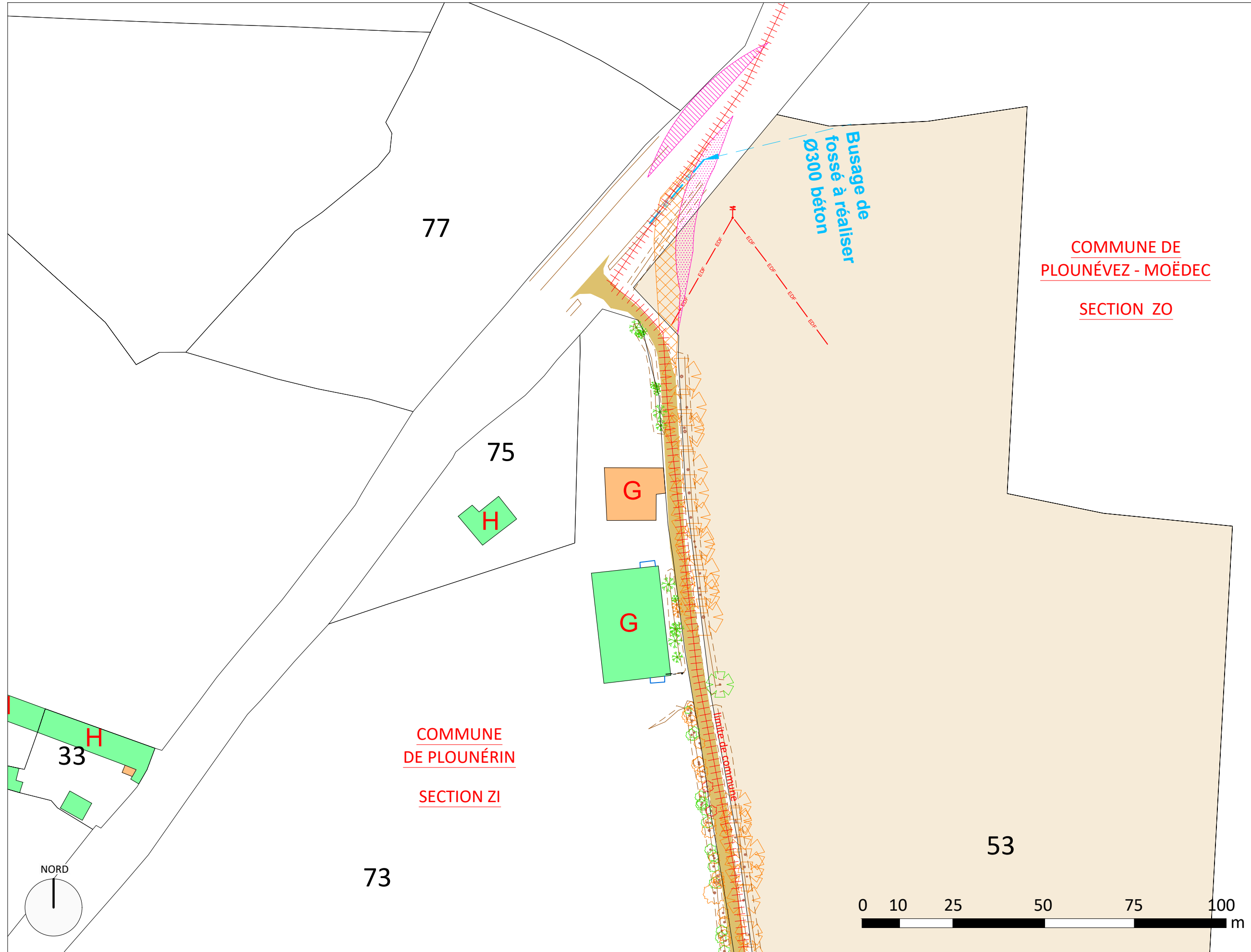
+++++  
legende

-  PARCELLE AVEC SERVITUDE
-  CHEMIN COMMUNAL OU CADASTRE
-  ZONE DE ROULEMENT (80MPa)
-  EMPRISE VOIRIE COMMUNALE À RÉHABILITER
-  SURVOL INT: ZONE À LAISSER LIBRE D'ACCES (H+0.30m)
-  SURVOL EXT: ZONE À LAISSER LIBRE D'ACCES (H+0.20m)
-  ZONE DE ROULEMENT (80MPa)
-  LIMITE DE COMMUNE
-  ARBRE
-  ARBRE À ÉLAGUER
-  BÂTIMENTS
- H** : Habitation
- G** : Garage - hangar
- R** : Ruine
-  TALUS

+++++  
maîtrise d'ouvrage

**SAS PARC ÉOLIEN  
DE BEG AR C'HRA**

PL 08  
DATE 03|05|2021  
A3 // Echelle 1:1000





DOSSIER DE DEMANDE  
D'AUTORISATION UNIQUE

### AU 10.2

## PLAN DE MASSE CHEMIN

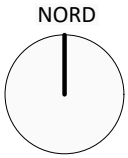
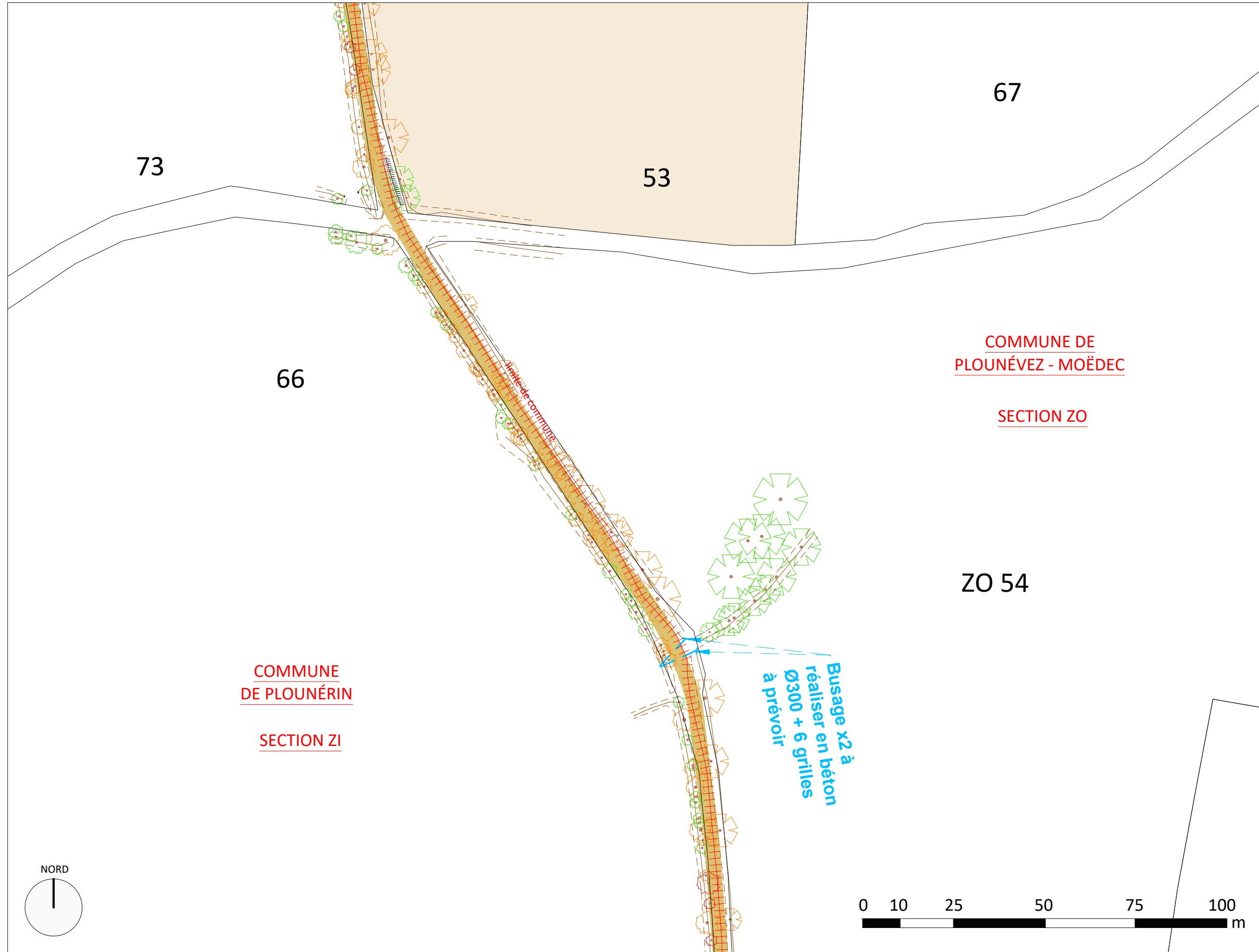
+++++  
legende

- PARCELLE AVEC SERVITUDE
- CHEMIN COMMUNAL OU CADASTRE
- ZONE DE ROULEMENT (80MPa)
- EMPRISE VOIRIE COMMUNALE À RÉHABILITER
- LIMITE DE COMMUNE
- ARBRE
- ARBRE À COUPER
- ARBRE À ÉLAGUER
- TALUS

+++++  
maîtrise d'ouvrage

**SAS PARC ÉOLIEN  
DE BEG AR C'HRA**

PL 09  
DATE 03|05|2021  
A3 // Echelle 1:1000





DOSSIER DE DEMANDE  
D'AUTORISATION UNIQUE

**AU 10.2**

### PLAN DE MASSE EOLIENNE 1

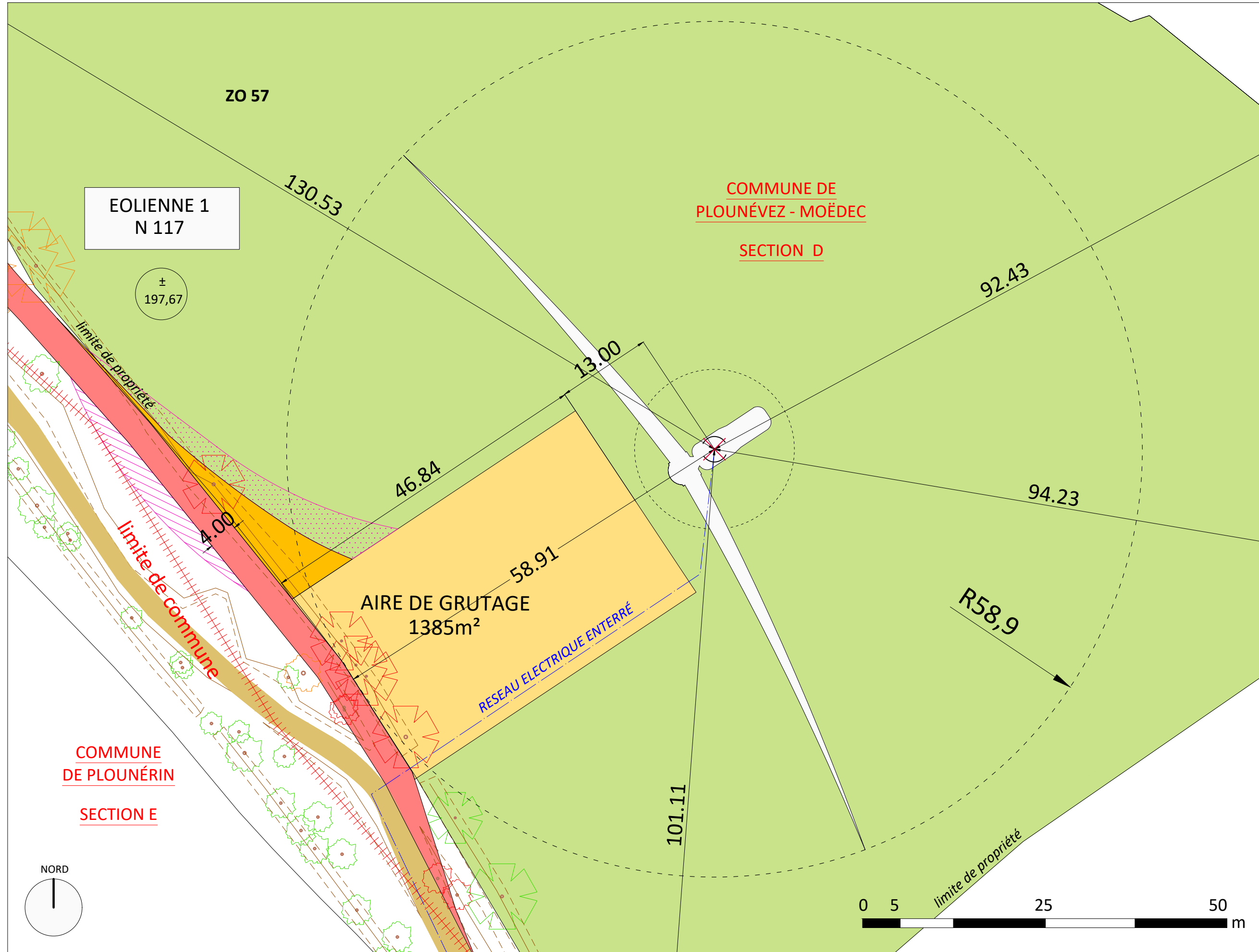
+++++  
legende

- PARCELLE D'ASSIETTE
- PLATEFORME: CAILLOUTIS
- PAN COUPÉ TEMPORAIRE
- CHEMIN COMMUNAL OU CADASTRE
- ZONE DE ROULEMENT (80MPa)
- VOIRIE A CRÉER (80MPa)
- EMPRISE VOIRIE COMMUNALE À RÉHABILITER
- SURVOL INT: ZONE À LAISSER LIBRE D'ACCES (H+0.30m)
- SURVOL EXT: ZONE À LAISSER LIBRE D'ACCES (H+0.20m)
- TRACÉ PREVISIONNEL DU RESEAU ELECTRIQUE ENTERRE
- LIMITE DE COMMUNE
- ARBRE
- ARBRE À COUPER
- ARBRE À ÉLAGUER
- TALUS

+++++  
maîtrise d'ouvrage

**SAS PARC ÉOLIEN  
DE BEG AR C'HRA**

PL 10  
DATE 03|05|2021  
A3 // Echelle 1:500





DOSSIER DE DEMANDE  
D'AUTORISATION UNIQUE  
**AU 10.2**

### PLAN DE MASSE EOLIENNE 1

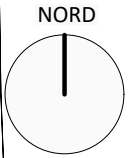
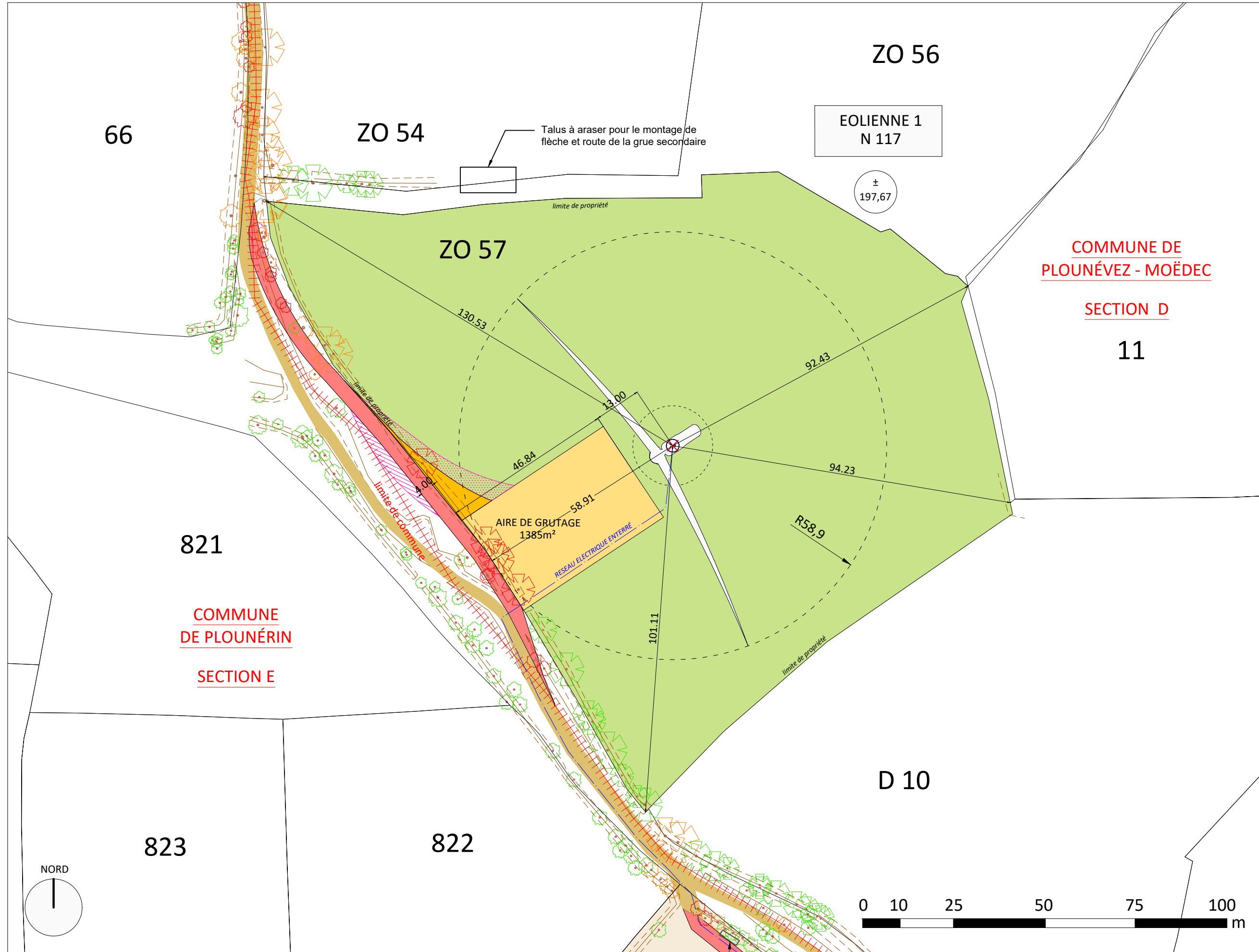
+++++  
legende

- PARCELLE D'ASSIETTE
- PLATEFORME: CAILLOUTIS
- PAN COUPÉ TEMPORAIRE
- CHEMIN COMMUNAL OU CADASTRE
- ZONE DE ROULEMENT (80MPa)
- VOIRIE A CRÉER (80MPa)
- EMPRISE VOIRIE COMMUNALE À RÉHABILITER
- SURVOL INT: ZONE À LAISSER LIBRE D'ACCES (H+0.30m)
- SURVOL EXT: ZONE À LAISSER LIBRE D'ACCES (H+0.20m)
- TRACÉ PREVISIONNEL DU RESEAU ELECTRIQUE ENTERRE
- LIMITE DE COMMUNE
- ARBRE
- ARBRE À COUPER
- ARBRE À ÉLAGUER
- TALUS

+++++  
maîtrise d'ouvrage

**SAS PARC ÉOLIEN  
DE BEG AR C'HRA**

PL 11  
DATE 03|05|2021  
A3 // Echelle 1:1000





DOSSIER DE DEMANDE  
D'AUTORISATION UNIQUE

**AU 10.2**

### PLAN DE MASSE EOLIENNE 2

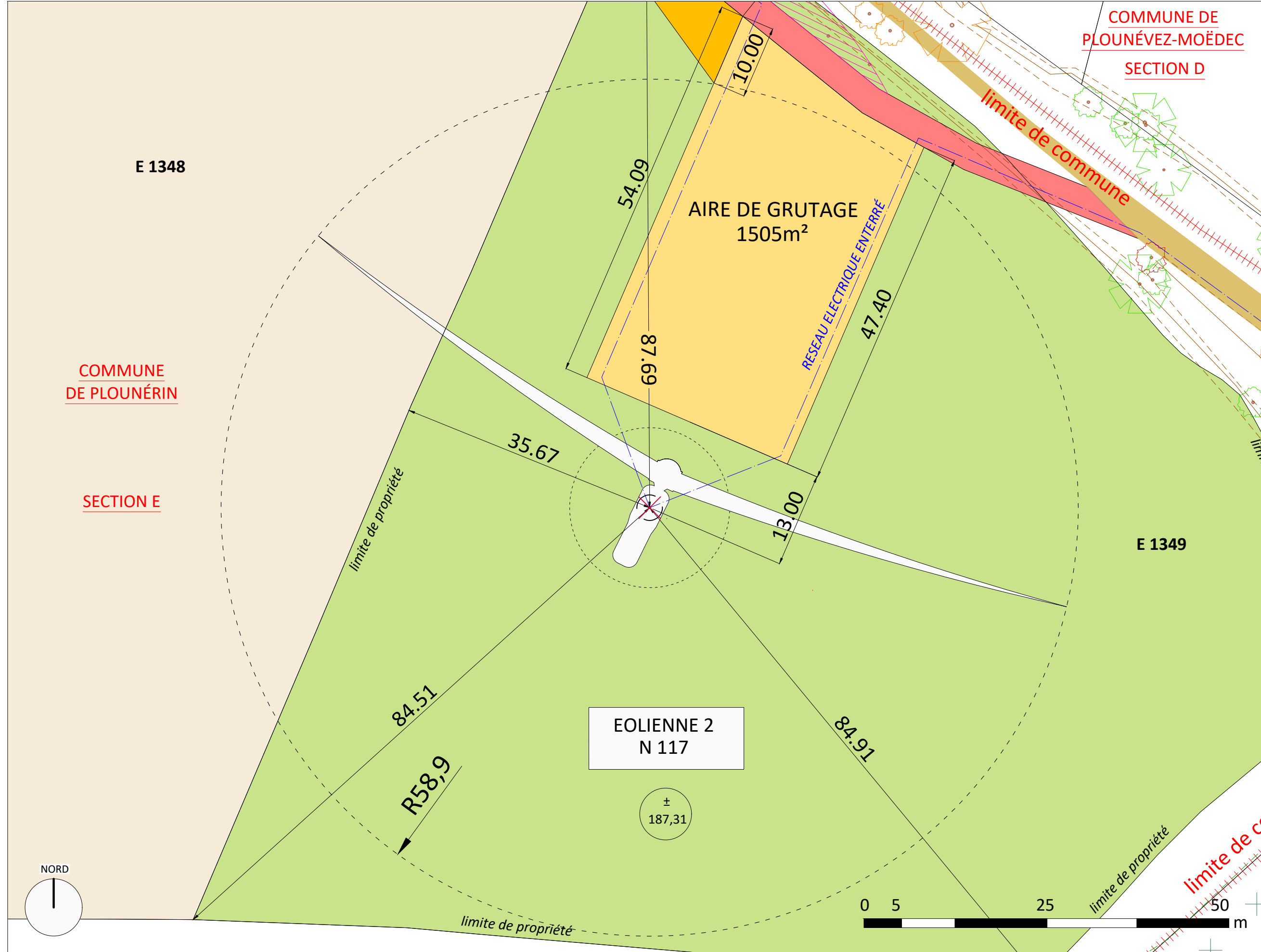
+++++  
legende

- PARCELLE D'ASSIETTE
- PARCELLE AVEC SERVITUDE
- PLATEFORME: CAILLOUTIS
- PAN COUPÉ TEMPORAIRE
- CHEMIN COMMUNAL OU CADASTRE
- ZONE DE ROULEMENT (80MPa)
- VOIRIE A CRÉER (80MPa)
- EMPRISE VOIRIE COMMUNALE À RÉHABILITER
- SURVOL INT: ZONE À LAISSER LIBRE D'ACCES (H+0.30m)
- SURVOL EXT: ZONE À LAISSER LIBRE D'ACCES (H+0.20m)
- TRACÉ PREVISIONNEL DU RESEAU ELECTRIQUE ENTERRÉ
- LIMITE DE COMMUNE
- BOISEMENTS
- ARBRE
- ARBRE À COUPER
- ARBRE À ÉLAGUER
- TALUS

+++++  
maîtrise d'ouvrage

**SAS PARC ÉOLIEN  
DE BEG AR C'HRA**

PL 12  
DATE 03|05|2021  
A3 // Echelle 1:500



E 1348

COMMUNE  
DE PLOUNÉRIN

SECTION E

EOLIENNE 2  
N 117

±  
187,31

E 1349

COMMUNE DE  
PLOUNÉVEZ-MOËDEC

SECTION D

limite de commune

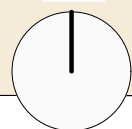
limite de propriété

limite de propriété

limite de commune

limite de propriété

NORD





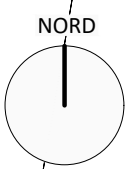
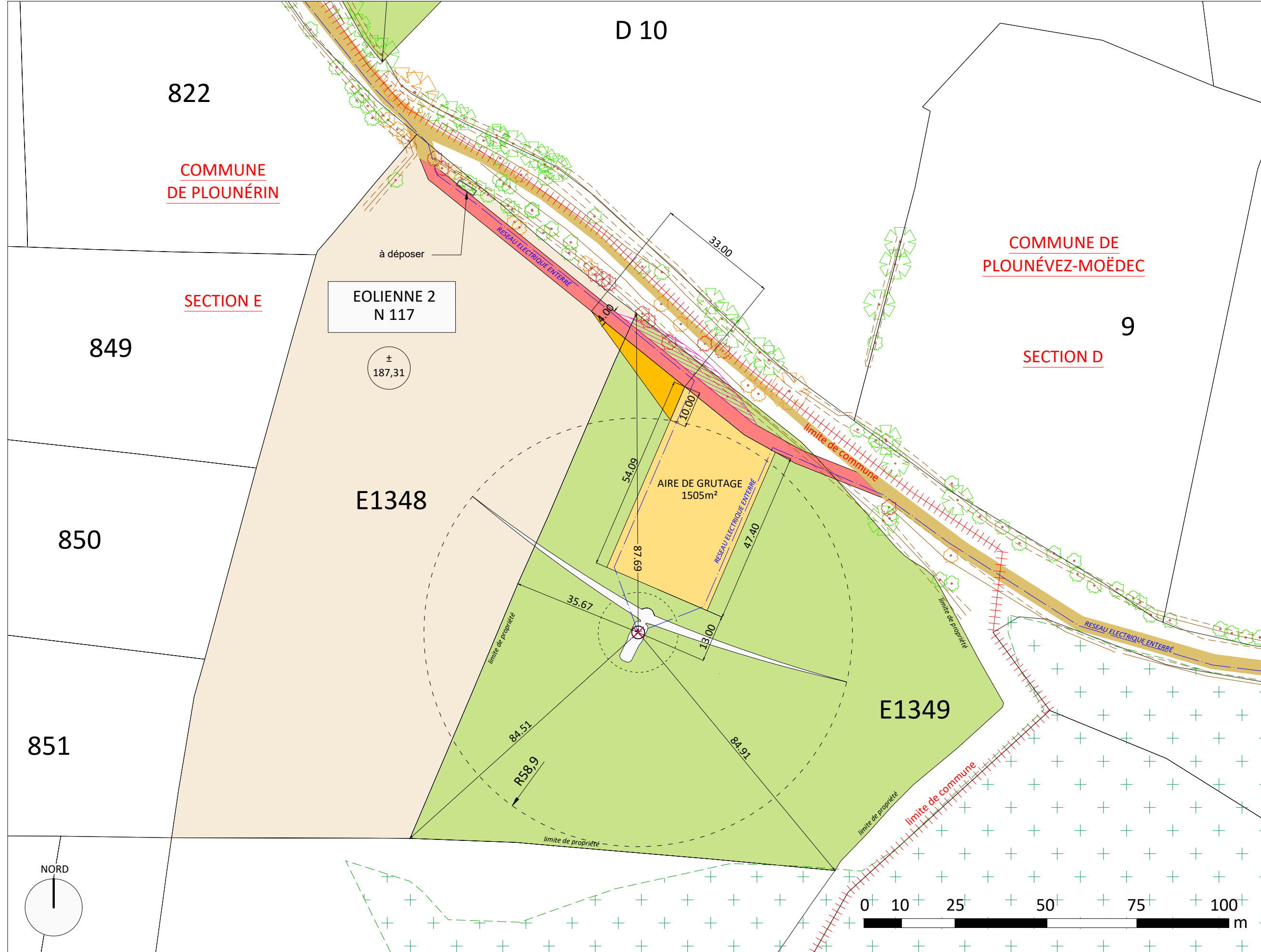
DOSSIER DE DEMANDE  
D'AUTORISATION UNIQUE

**AU 10.2**

### PLAN DE MASSE EOLIENNE 2

+++++  
legende

- PARCELLE D'ASSIETTE
  - PARCELLE AVEC SERVITUDE
  - PLATEFORME: CAILLOUTIS
  - PAN COUPÉ TEMPORAIRE
  - CHEMIN COMMUNAL OU CADASTRE
  - ZONE DE ROULEMENT (80MPa)
  - VOIRIE A CRÉER (80MPa)
  - EMPRISE VOIRIE COMMUNALE À RÉHABILITER
  - SURVOL INT: ZONE À LAISSER LIBRE D'ACCES (H+0.30m)
  - SURVOL EXT: ZONE À LAISSER LIBRE D'ACCES (H+0.20m)
  - TRACÉ PREVISIONNEL DU RESEAU ELECTRIQUE ENTERRE
  - LIMITE DE COMMUNE
  - BOISEMENTS
  - ARBRE
  - ARBRE À COUPER
  - ARBRE À ÉLAGUER
  - TALUS
- +++++  
maîtrise d'ouvrage



**SAS PARC ÉOLIEN  
DE BEG AR C'HRA**

PL 13  
DATE 03|05|2021  
A3 // Echelle 1:1000





DOSSIER DE DEMANDE  
D'AUTORISATION UNIQUE

**AU 10.2**

### PLAN DE MASSE CHEMIN

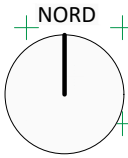
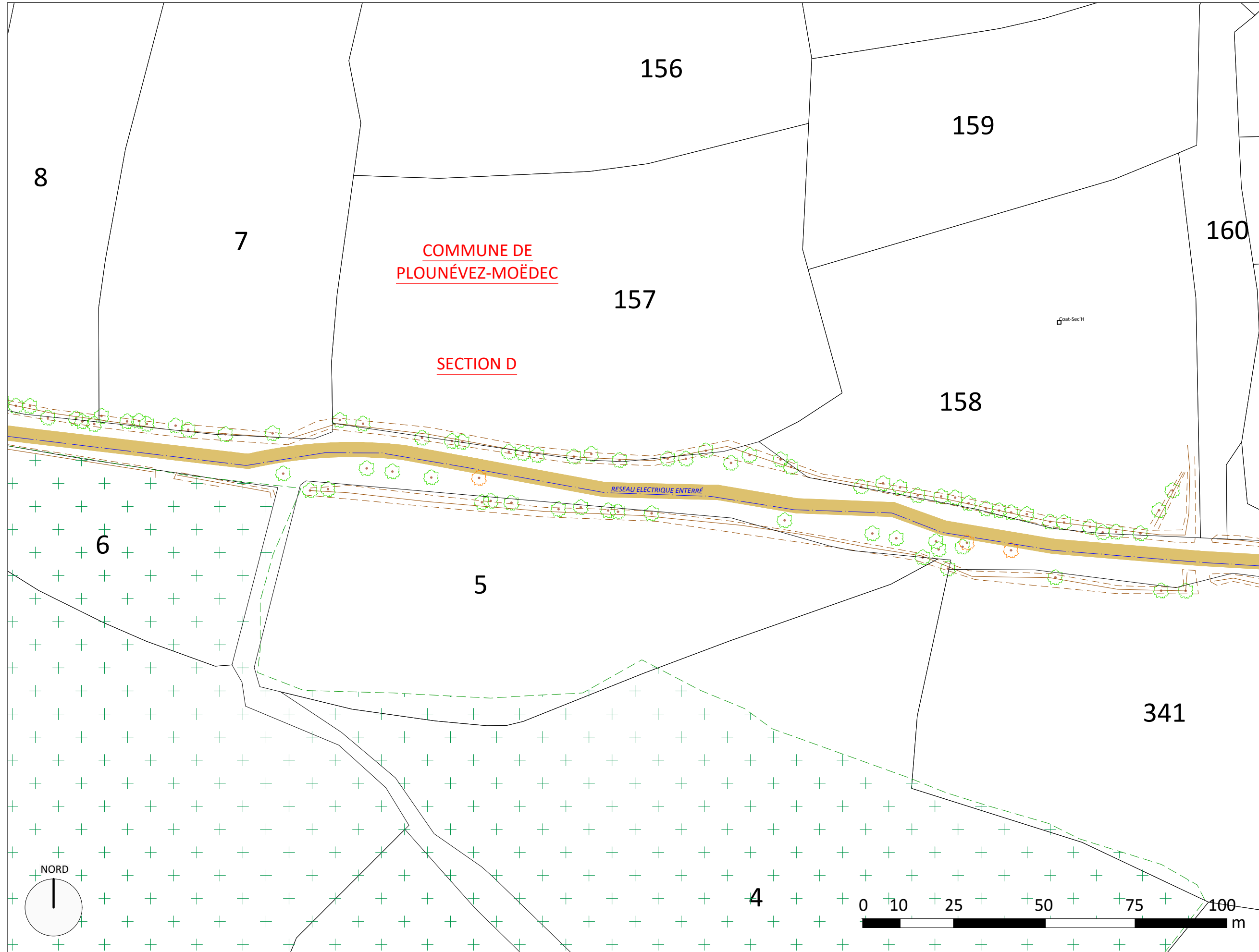
+++++  
legende

- CHEMIN COMMUNAL OU CADASTRE
- ▨ ZONE DE ROULEMENT (80MPa)
- EMPRISE VOIRIE COMMUNALE À RÉHABILITER
- TRACÉ PREVISIONNEL DU RESEAU ELECTRIQUE ENTERRE
- +++ BOISEMENTS
- ✪ ARBRE
- ✪ ARBRE À ÉLAGUER
- TALUS

+++++  
maîtrise d'ouvrage

**SAS PARC ÉOLIEN  
DE BEG AR C'HRA**

PL 14  
DATE 03|05|2021  
A3 // Echelle 1:1000





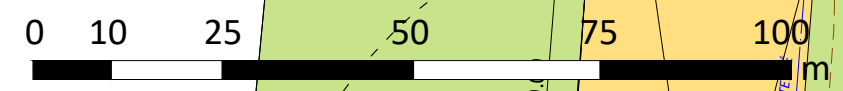
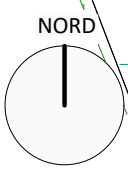
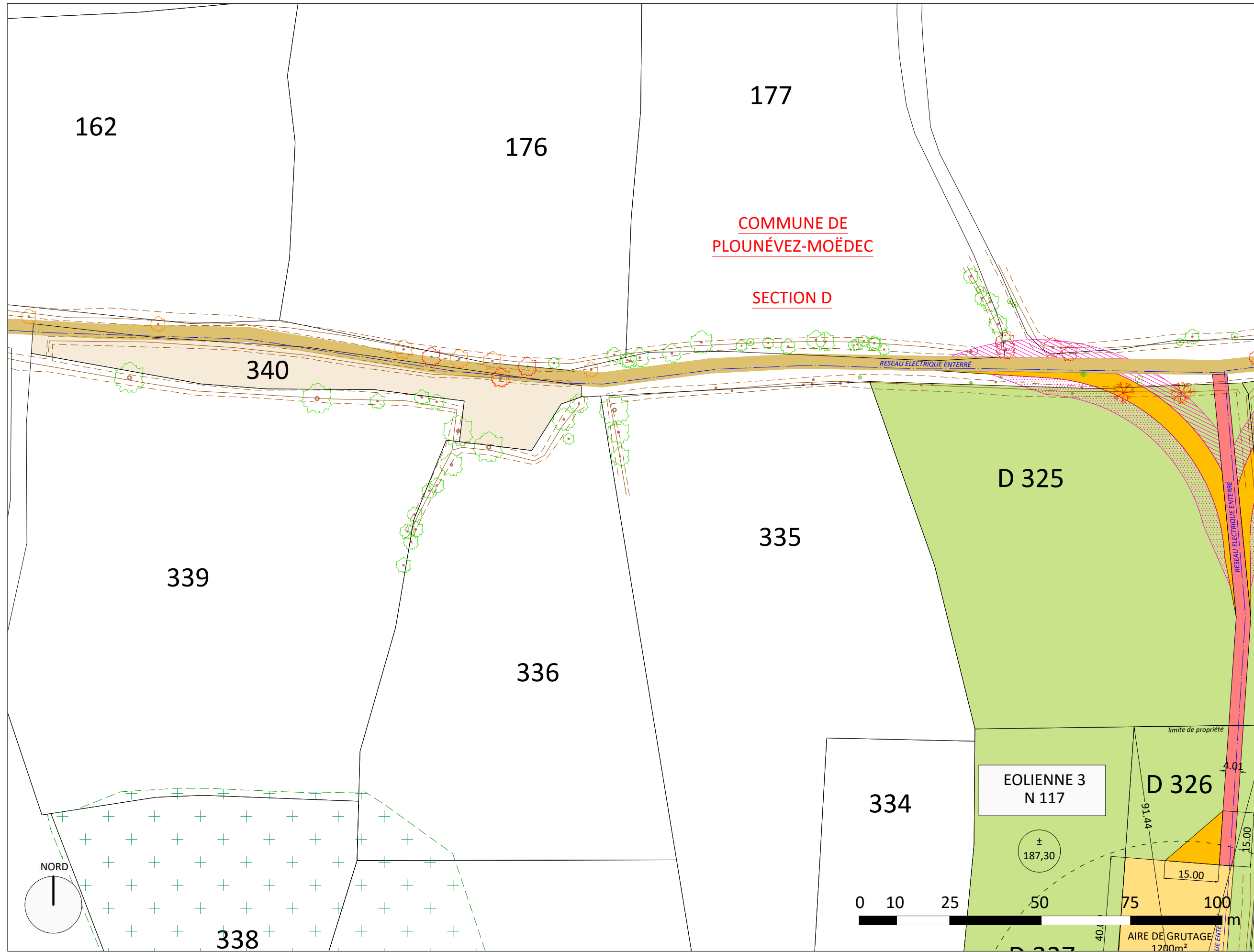
DOSSIER DE DEMANDE  
D'AUTORISATION UNIQUE

**AU 10.2**

### PLAN DE MASSE CHEMIN

+++++  
legende

- PARCELLE D'ASSIETTE
- PARCELLE AVEC SERVITUDE
- PLATEFORME: CAILLOUTIS
- PAN COUPÉ TEMPORAIRE
- CHEMIN COMMUNAL OU CADASTRE
- ZONE DE ROULEMENT (80MPa)
- VOIRIE A CRÉER (80MPa)
- EMPRISE VOIRIE COMMUNALE À RÉHABILITER
- SURVOL INT: ZONE À LAISSER LIBRE D'ACCES (H+0.30m)
- SURVOL EXT: ZONE À LAISSER LIBRE D'ACCES (H+0.20m)
- TRACÉ PRÉVISIONNEL DU RESEAU ELECTRIQUE ENTERRE
- ARBRE
- ARBRE À COUPER
- ARBRE À ÉLAGUER
- TALUS



+++++  
maîtrise d'ouvrage

**SAS PARC ÉOLIEN  
DE BEG AR C'HRA**

PL 15  
DATE 03|05|2021  
A3 // Echelle 1:1000



DOSSIER DE DEMANDE  
D'AUTORISATION UNIQUE

**AU 10.2**

### PLAN DE MASSE EOLIENNE 3

+++++  
legende

- PARCELLE D'ASSIETTE
- PARCELLE AVEC SERVITUDE
- PLATEFORME: CAILLOUTIS
- PAN COUPÉ TEMPORAIRE
- CHEMIN COMMUNAL OU CADASTRE
- ZONE DE ROULEMENT (80MPa)
- VOIRIE A CRÉER (80MPa)
- EMPRISE VOIRIE COMMUNALE À RÉHABILITER
- SURVOL INT: ZONE À LAISSER LIBRE D'ACCES (H+0.30m)
- SURVOL EXT: ZONE À LAISSER LIBRE D'ACCES (H+0.20m)
- TRACÉ PREVISIONNEL DU RESEAU ELECTRIQUE ENTERRE
- ARBRE
- ARBRE À COUPER
- ARBRE À ÉLAGUER
- TALUS

+++++  
maîtrise d'ouvrage

**SAS PARC ÉOLIEN  
DE BEG AR C'HRA**

PL 16  
DATE 03|05|2021  
A3 // Echelle 1:500





DOSSIER DE DEMANDE  
D'AUTORISATION UNIQUE

**AU 10.2**

### PLAN DE MASSE EOLIENNE 3

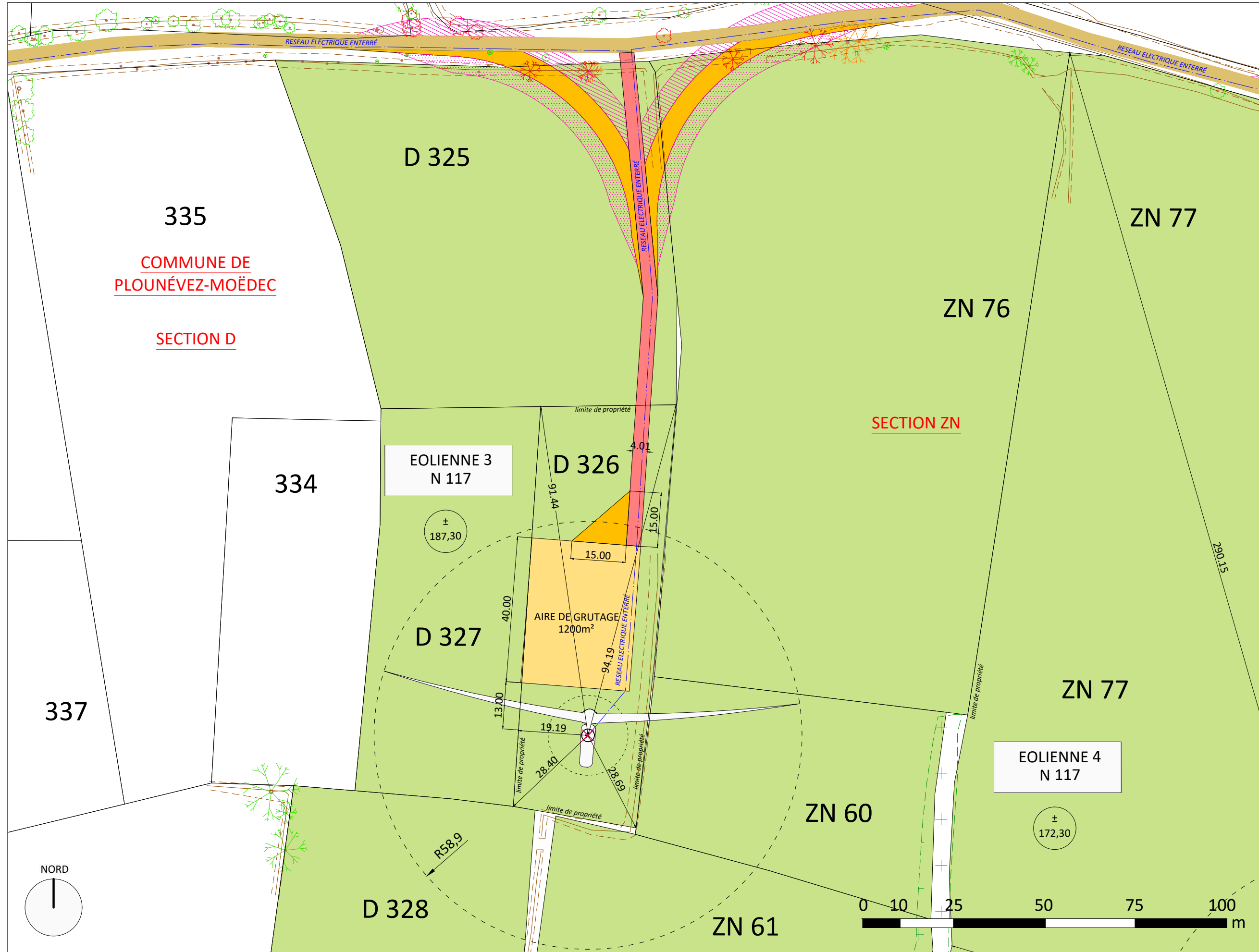
+++++  
legende

- PARCELLE D'ASSIETTE
- PARCELLE AVEC SERVITUDE
- PLATEFORME: CAILLOUTIS
- PAN COUPÉ TEMPORAIRE
- CHEMIN COMMUNAL OU CADASTRE
- ZONE DE ROULEMENT (80MPa)
- VOIRIE A CRÉER (80MPa)
- EMPRISE VOIRIE COMMUNALE À RÉHABILITER
- SURVOL INT: ZONE À LAISSER LIBRE D'ACCES (H+0.30m)
- SURVOL EXT: ZONE À LAISSER LIBRE D'ACCES (H+0.20m)
- TRACÉ PREVISIONNEL DU RESEAU ELECTRIQUE ENTERRE
- ARBRE
- ARBRE À COUPER
- ARBRE À ÉLAGUER
- TALUS

+++++  
maîtrise d'ouvrage

**SAS PARC ÉOLIEN  
DE BEG AR C'HRA**

PL 17  
DATE 03|05|2021  
A3 // Echelle 1:1000



335  
COMMUNE DE  
PLOUNÉVEZ-MOËDEC

SECTION D

SECTION ZN

337

NORD

D 328

ZN 61

ZN 60

EOLIENNE 4  
N 117

ZN 77

±  
172,30

EOLIENNE 3  
N 117

334

±  
187,30

D 327

D 326

AIRE DE GRUTAGE  
1200m<sup>2</sup>

ZN 76

ZN 77

D 325

0 10 25 50 75 100 m



DOSSIER DE DEMANDE  
D'AUTORISATION UNIQUE

**AU 10.2**

### PLAN DE MASSE CHEMIN

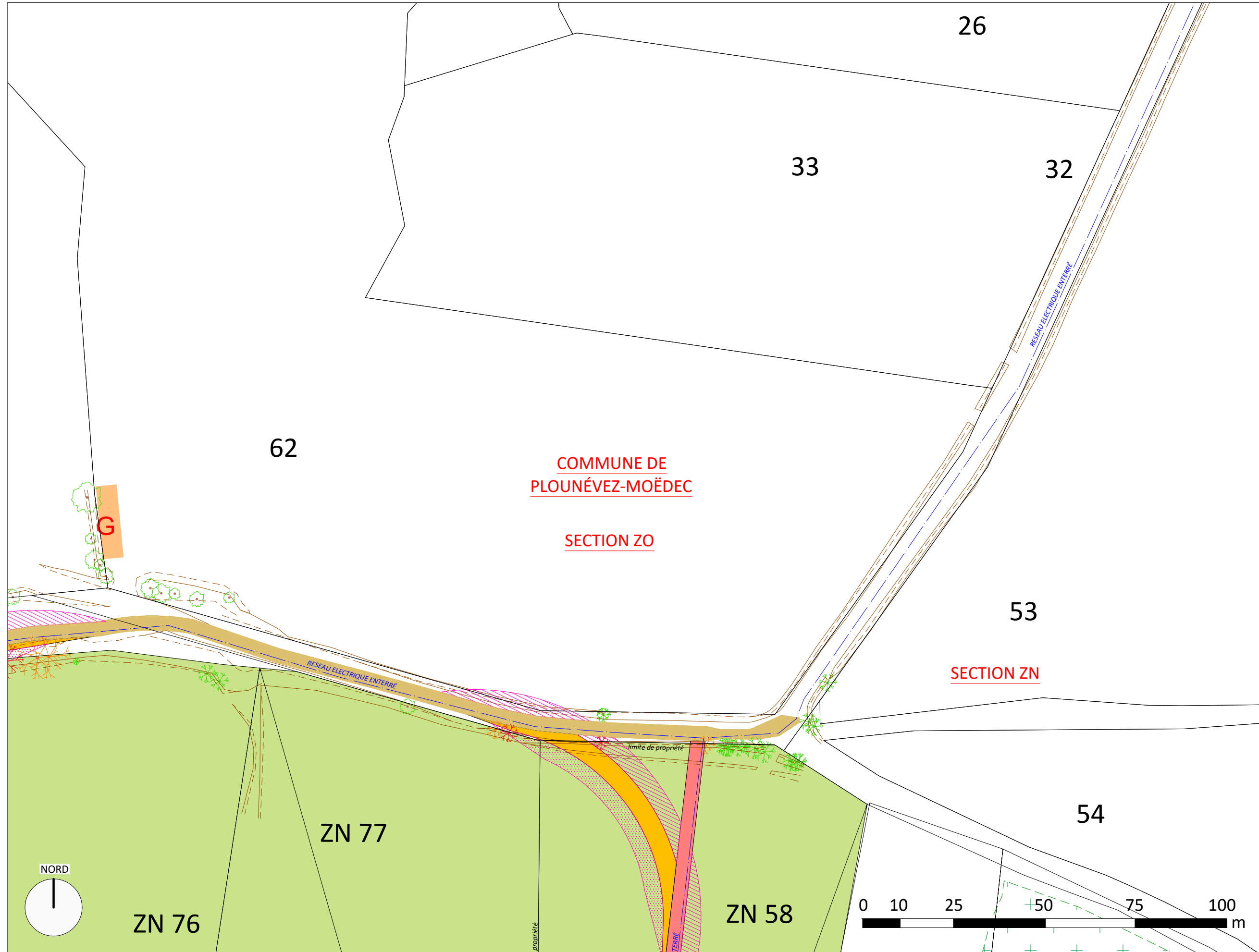
+++++  
legende

- PARCELLE D'ASSIETTE
- PARCELLE AVEC SERVITUDE
- PAN COUPÉ TEMPORAIRE
- CHEMIN COMMUNAL OU CADASTRE
- ZONE DE ROULEMENT (80MPa)
- VOIRIE A CRÉER (80MPa)
- EMPRISE VOIRIE COMMUNALE À RÉHABILITER
- SURVOL INT: ZONE À LAISSER LIBRE D'ACCES (H+0.30m)
- SURVOL EXT: ZONE À LAISSER LIBRE D'ACCES (H+0.20m)
- TRACÉ PREVISIONNEL DU RESEAU ELECTRIQUE ENTERRE
- BOISEMENTS
- ARBRE
- ARBRE À COUPER
- ARBRE À ÉLAGUER
- BÂTIMENTS
- H : Habitation
- G : Garage - hangar
- R : Ruine
- TALUS

+++++  
maîtrise d'ouvrage

**SAS PARC ÉOLIEN  
DE BEG AR C'HRA**

PL 18  
DATE 03|05|2021  
A3 // Echelle 1:1000





DOSSIER DE DEMANDE  
D'AUTORISATION UNIQUE

**AU 10.2**

### PLAN DE MASSE EOLIENNE 4

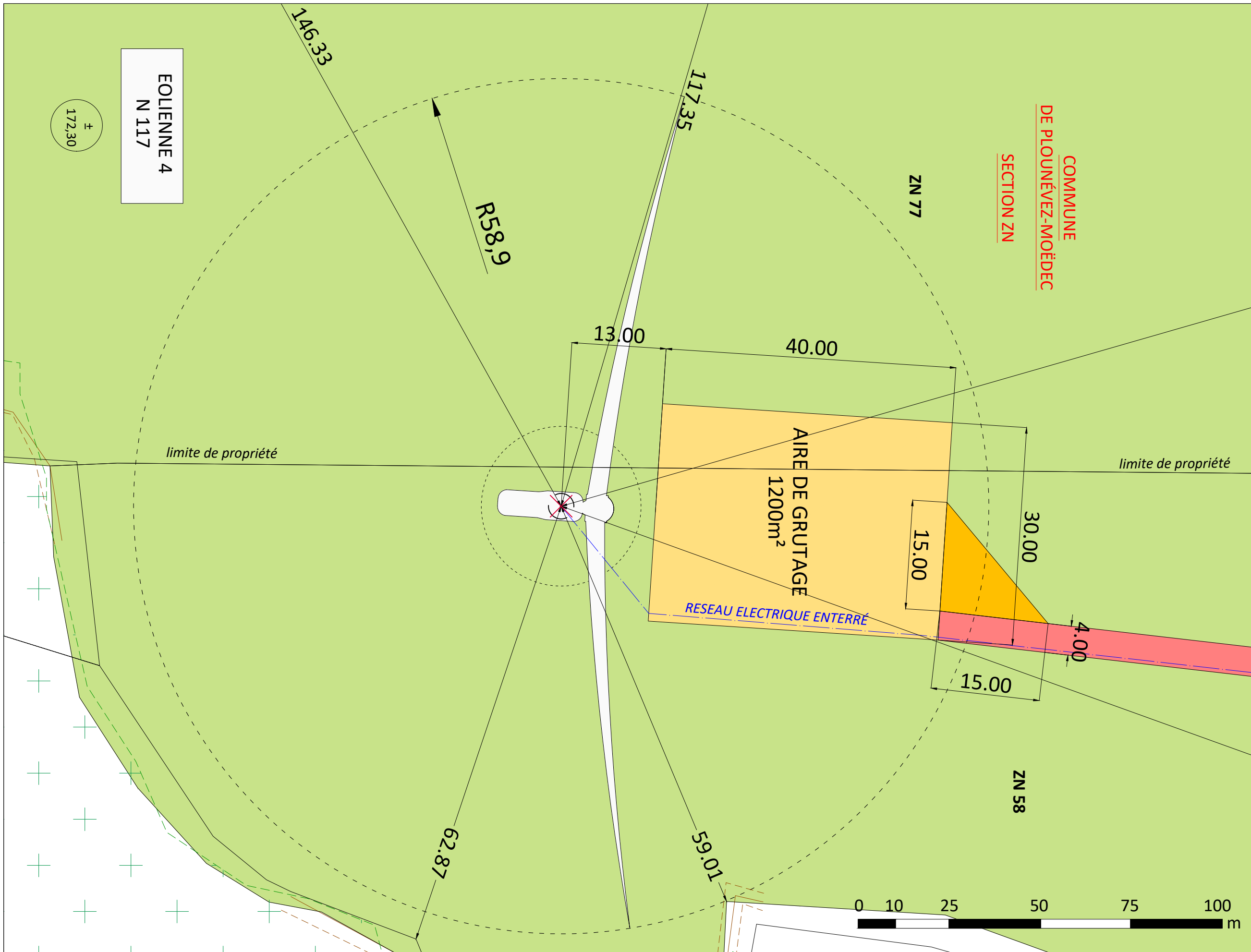
+++++  
legende

- PARCELLE D'ASSIETTE
- PARCELLE AVEC SERVITUDE
- PLATEFORME: CAILLOUTIS
- PAN COUPÉ TEMPORAIRE
- CHEMIN COMMUNAL OU CADASTRE
- ZONE DE ROULEMENT (80MPa)
- VOIRIE A CRÉER (80MPa)
- EMPRISE VOIRIE COMMUNALE À RÉHABILITER
- SURVOL INT: ZONE À LAISSER LIBRE D'ACCÈS (H+0.30m)
- SURVOL EXT: ZONE À LAISSER LIBRE D'ACCÈS (H+0.20m)
- TRACÉ PREVISIONNEL DU RESEAU ELECTRIQUE ENTERRÉ
- BOISEMENTS
- ARBRE
- ARBRE À COUPER
- ARBRE À ÉLAGUER
- TALUS

+++++  
maitrise d'ouvrage

**SAS PARC ÉOLIEN  
DE BEG AR C'HRA**

PL 19  
DATE 03|05|2021  
A3 // Echelle 1:500





DOSSIER DE DEMANDE  
D'AUTORISATION UNIQUE

**AU 10.2**

### PLAN DE MASSE ÉOLIENNE 4

+++++  
legende

- PARCELLE D'ASSIETTE
- PARCELLE AVEC SERVITUDE
- PLATEFORME: CAILLOUTIS
- PAN COUPÉ TEMPORAIRE
- CHEMIN COMMUNAL OU CADASTRE
- ZONE DE ROULEMENT (80MPa)
- VOIRIE A CRÉER (80MPa)
- EMPRISE VOIRIE COMMUNALE À RÉHABILITER
- SURVOL INT: ZONE À LAISSER LIBRE D'ACCÈS (H+0.30m)
- SURVOL EXT: ZONE À LAISSER LIBRE D'ACCÈS (H+0.20m)
- TRACÉ PREVISIONNEL DU RESEAU ELECTRIQUE ENTERRE
- BOISEMENTS
- ARBRE
- ARBRE À COUPER
- ARBRE À ÉLAGUER
- TALUS

+++++  
maitrise d'ouvrage

**SAS PARC ÉOLIEN  
DE BEG AR C'HRA**

PL 20  
DATE 03|05|2021  
A3 // Echelle 1:1000









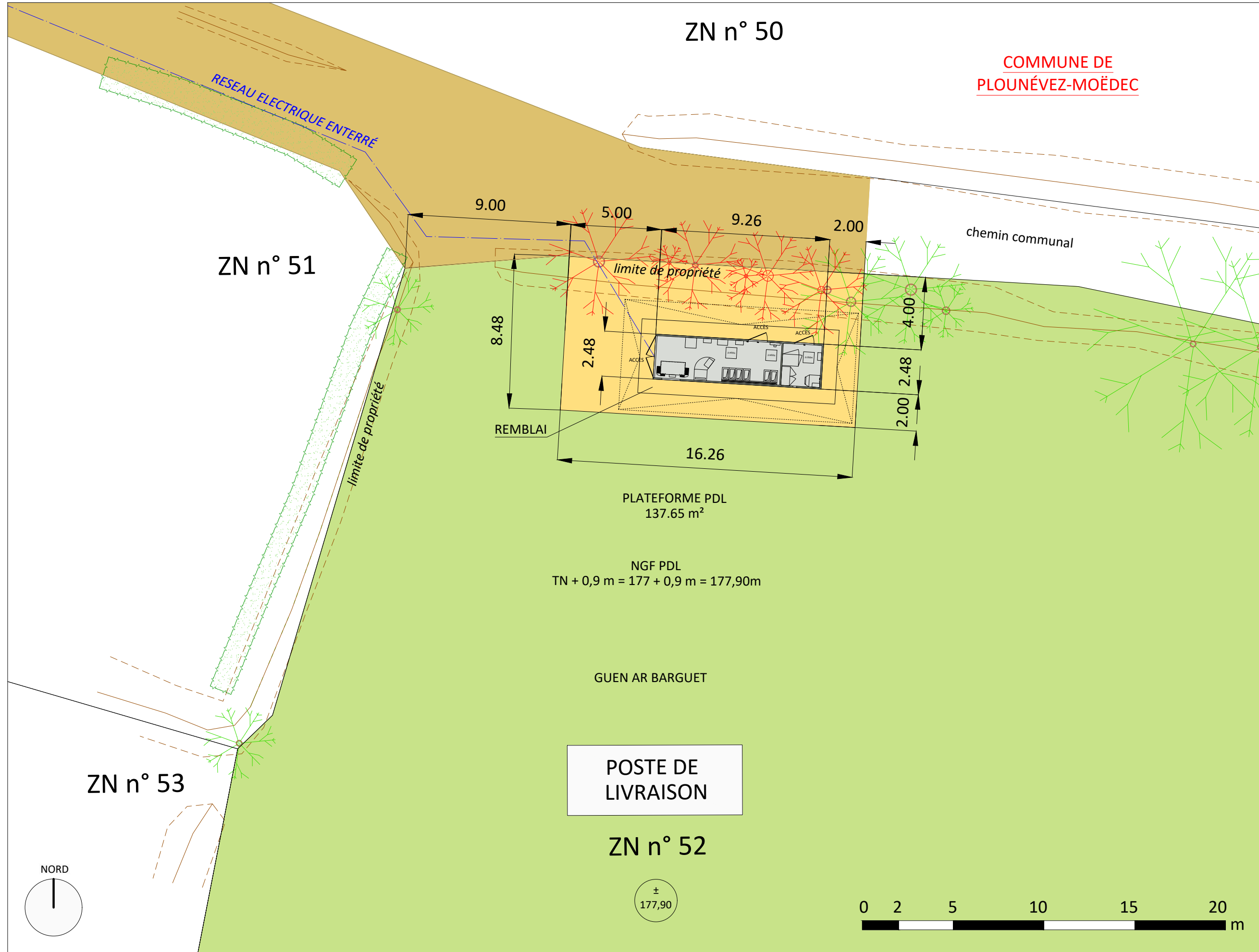
DOSSIER DE DEMANDE  
D'AUTORISATION UNIQUE

**AU 10.2**

### PLAN DE MASSE POSTE DE LIVRAISON

\*\*\*\*\*  
legende

- PARCELLE D'ASSIETTE
- PATEFORME: CAILLOUTIS
- CHEMIN COMMUNAL OU CADASTRE
- EMPRISE VOIRIE COMMUNALE À RÉHABILITER
- TRACÉ PREVISIONNEL DU RESEAU ELECTRIQUE ENTERRE
- ARBRE
- ARBRE À COUPER
- BÂTIMENTS
- H : Habitation
- G : Garage - hangar
- R : Ruine
- TALUS



\*\*\*\*\*  
maîtrise d'ouvrage

**SAS PARC ÉOLIEN  
DE BEG AR C'HRA**

PL 22  
DATE 03|05|2021  
A3 // Echelle 1:200

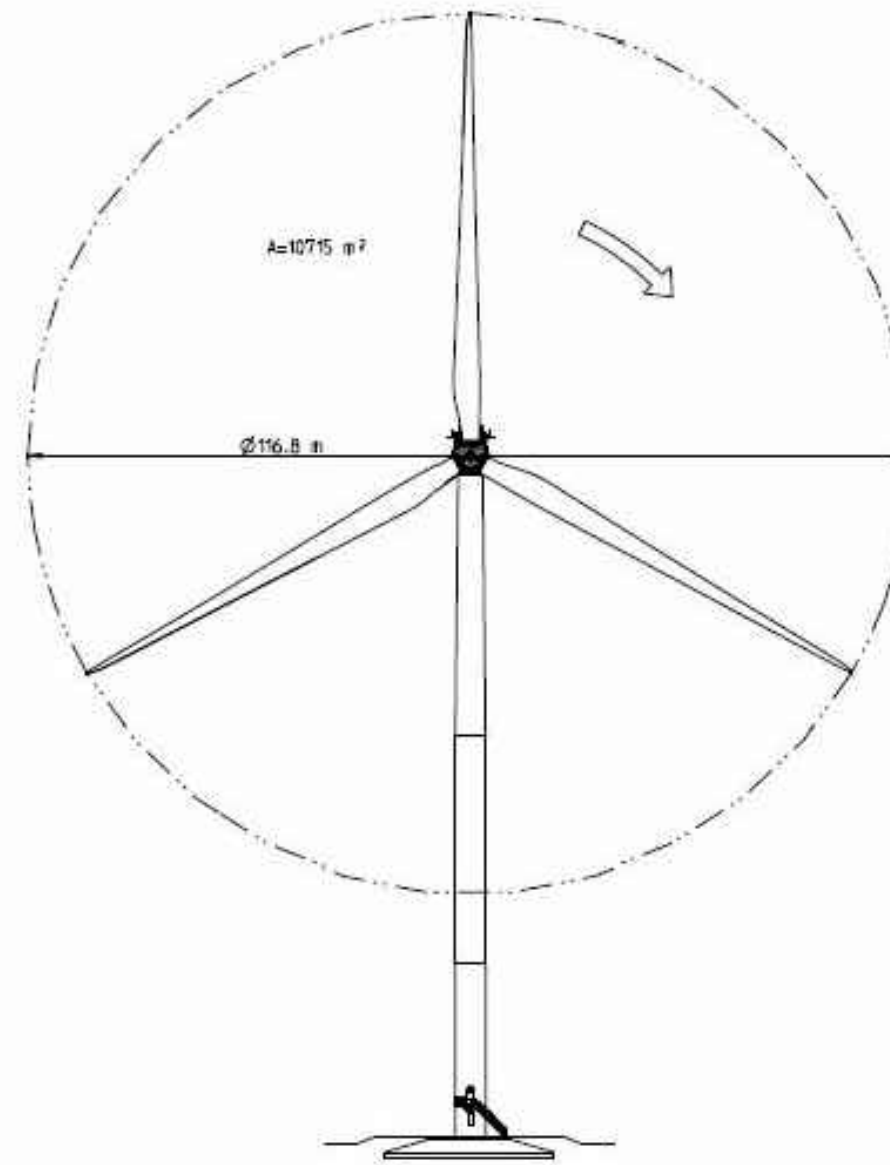
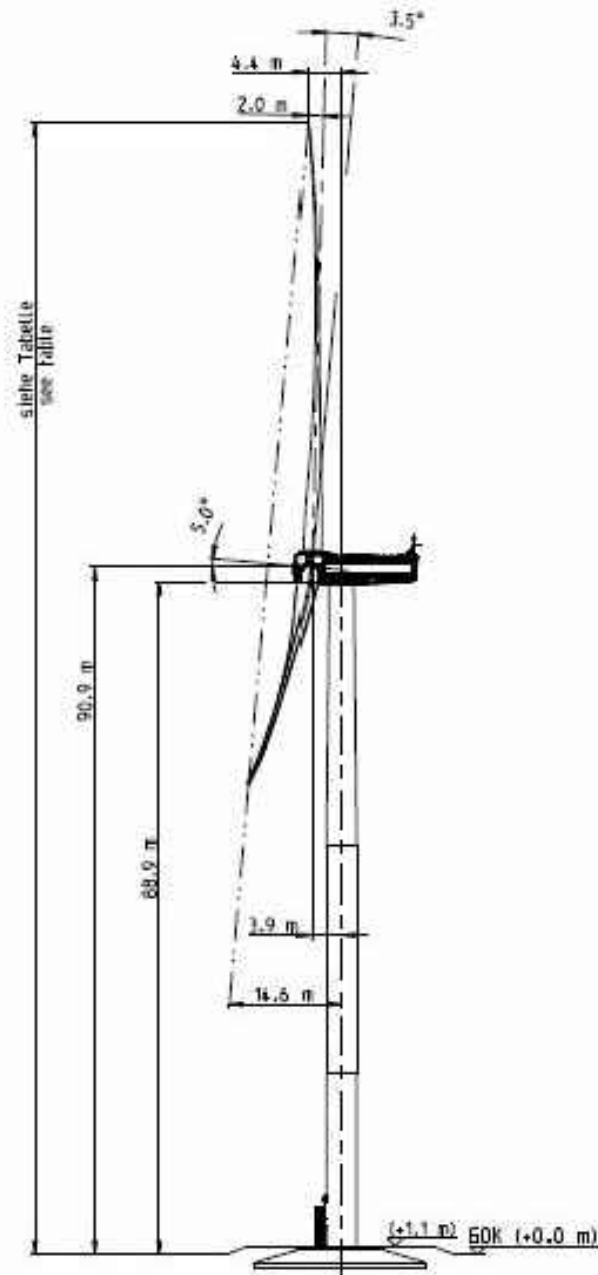


DOSSIER DE DEMANDE  
D'AUTORISATION UNIQUE

**AU 10.3**

SOURCE NORDEX

**ÉLÉVATION  
N117/3600 TS91  
OU  
N117/3000  
Controlled TS91**



\*\*\*\*\*  
maîtrise d'ouvrage

**SAS PARC ÉOLIEN  
DE BEG AR C'HRA**

PL 23  
DATE 03|05|2021  
A3 // Echelle 1:1000

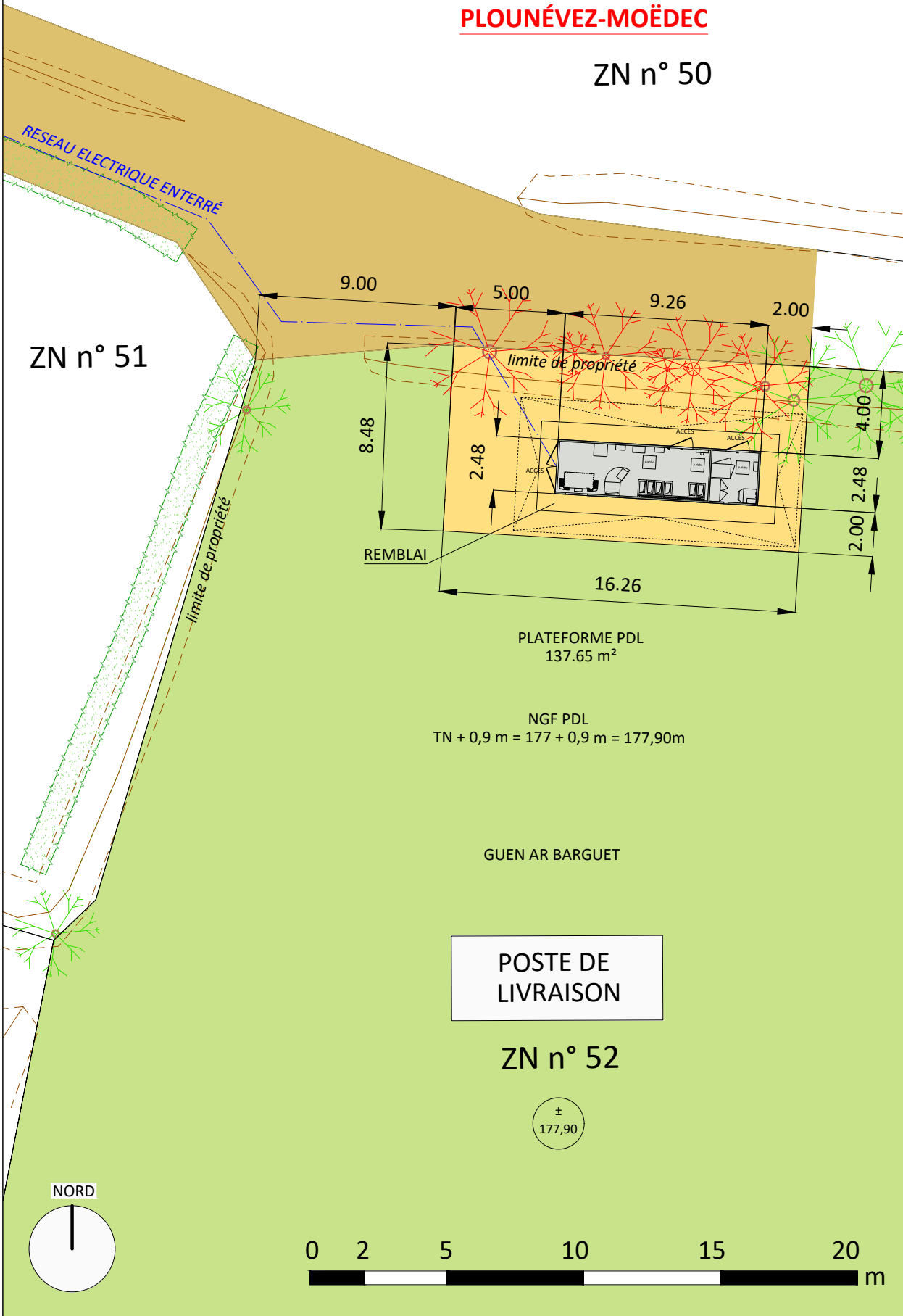


POSTES DE LIVRAISON // PLAN D'IMPLANTATION

ECHELLE 1 : 250

**COMMUNE DE  
PLOUNÉVEZ-MOËDEC**

ZN n° 50

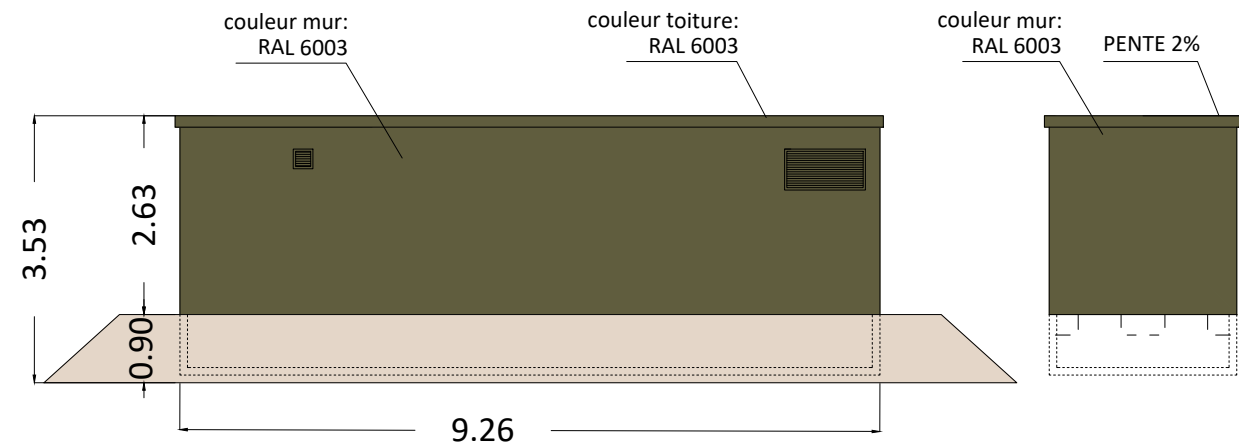
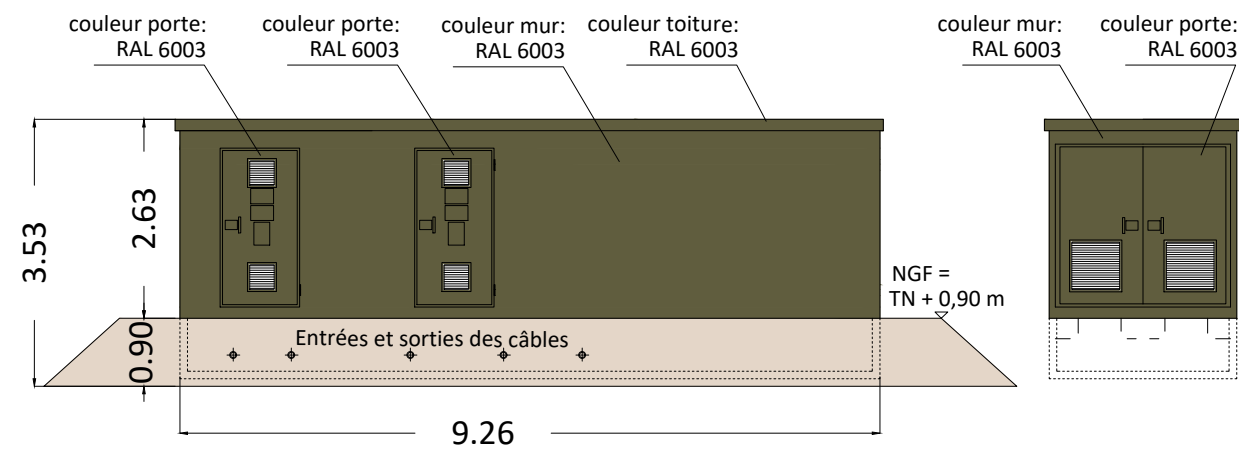
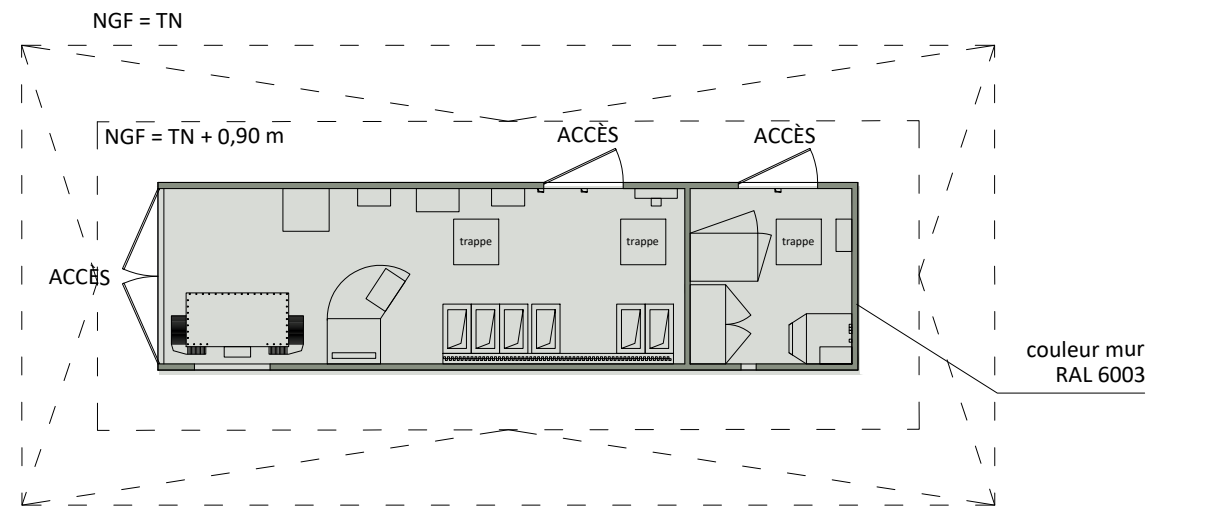


POSTE DE LIVRAISON // SURFACE 22.96 m<sup>2</sup>

ECHELLE 1 : 100

Poste de livraison préfabriqué en béton  
Peinture de couleur RAL 6003

IMAGES NON CONTRACTUELLES



DOSSIER DE DEMANDE  
D'AUTORISATION UNIQUE

**AU 10.3**

**POSTE DE  
LIVRAISON**

\*\*\*\*\*  
legende

- PARCELLE D'ASSIETTE
- PATEFORME: CAILLOUTIS
- CHEMIN COMMUNAL OU CADASTRE
- EMPRISE VOIRIE COMMUNALE À RÉHABILITER
- TRACÉ PREVISIONNEL DU RESEAU ELECTRIQUE ENTERRE
- ARBRE
- ARBRE À COUPER
- BÂTIMENTS
- H : Habitation
- G : Garage - hangar
- R : Ruine
- TALUS

\*\*\*\*\*  
maîtrise d'ouvrage

**SAS PARC ÉOLIEN  
DE BEG AR C'HRA**

PL 24  
DATE 03|05|2021  
A3 // Echelle 1:100






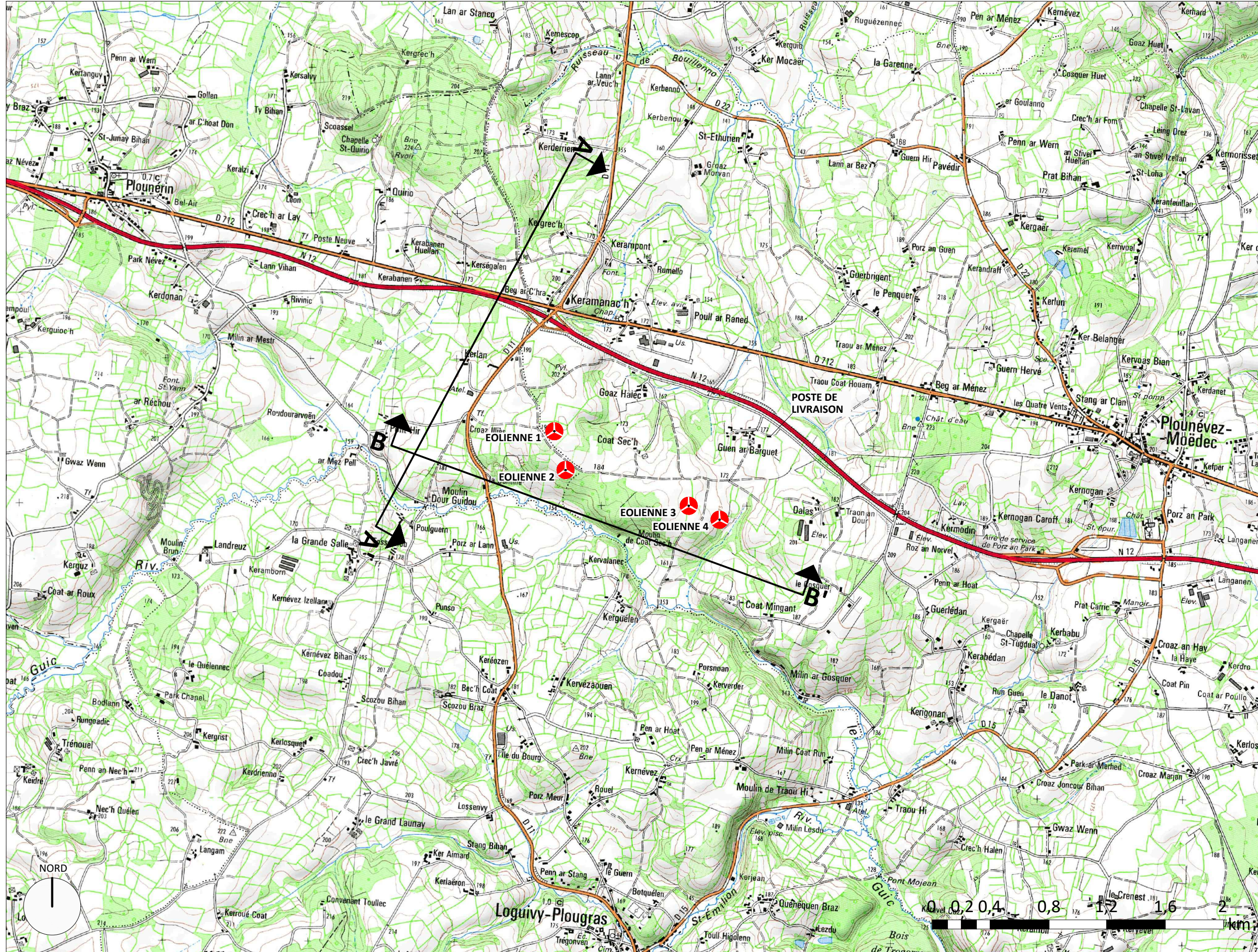
DOSSIER DE DEMANDE  
D'AUTORISATION UNIQUE

**AU 10.4**

### REPÉRAGE COUPES DE TERRAIN

+++++  
legende

-  EOLIENNE N117/3600 TS91
-  LIMITE DE COMMUNE
-  POSTE DE LIVRAISON



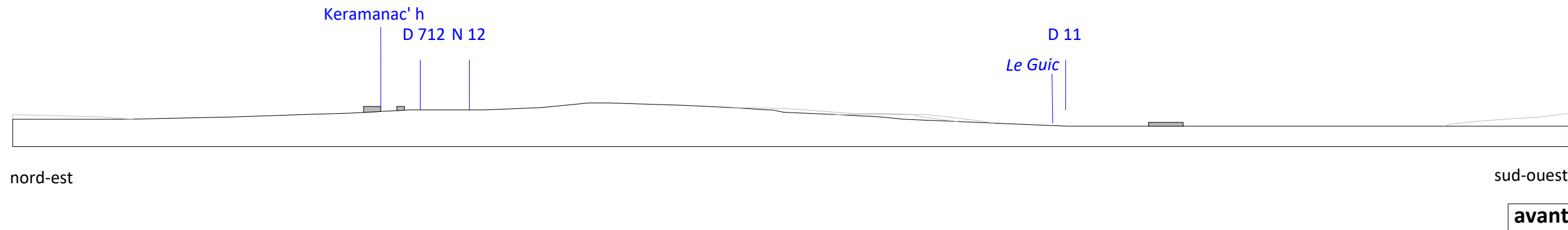
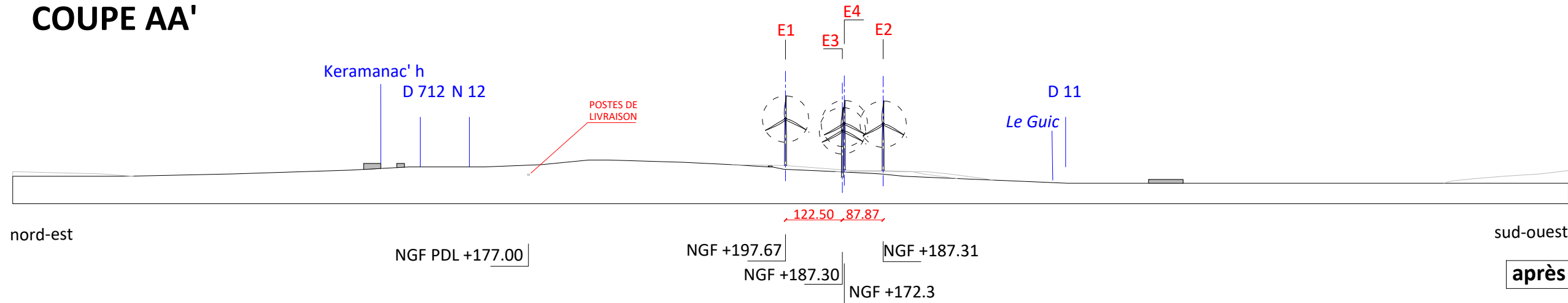
+++++  
maîtrise d'ouvrage

**SAS PARC ÉOLIEN  
DE BEG AR C'HRA**

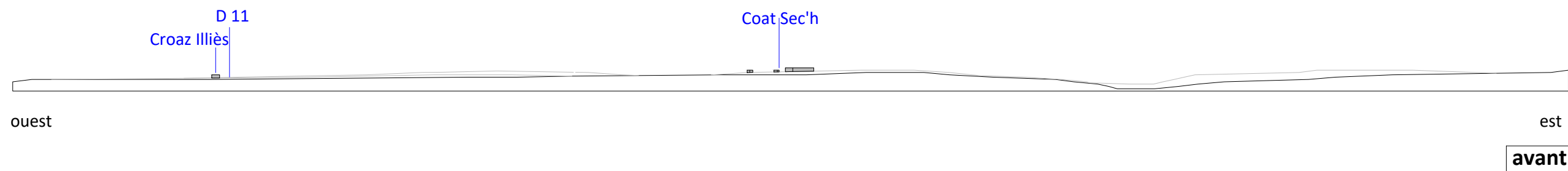
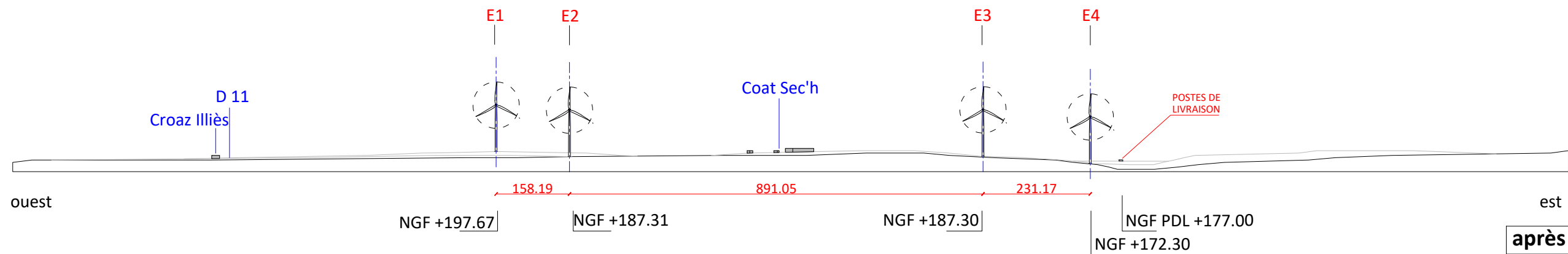
PL 25  
DATE 03|05|2021  
A3 // Echelle 1:25000



### COUPE AA'


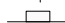


### COUPE BB'



### COUPES DE TERRAIN

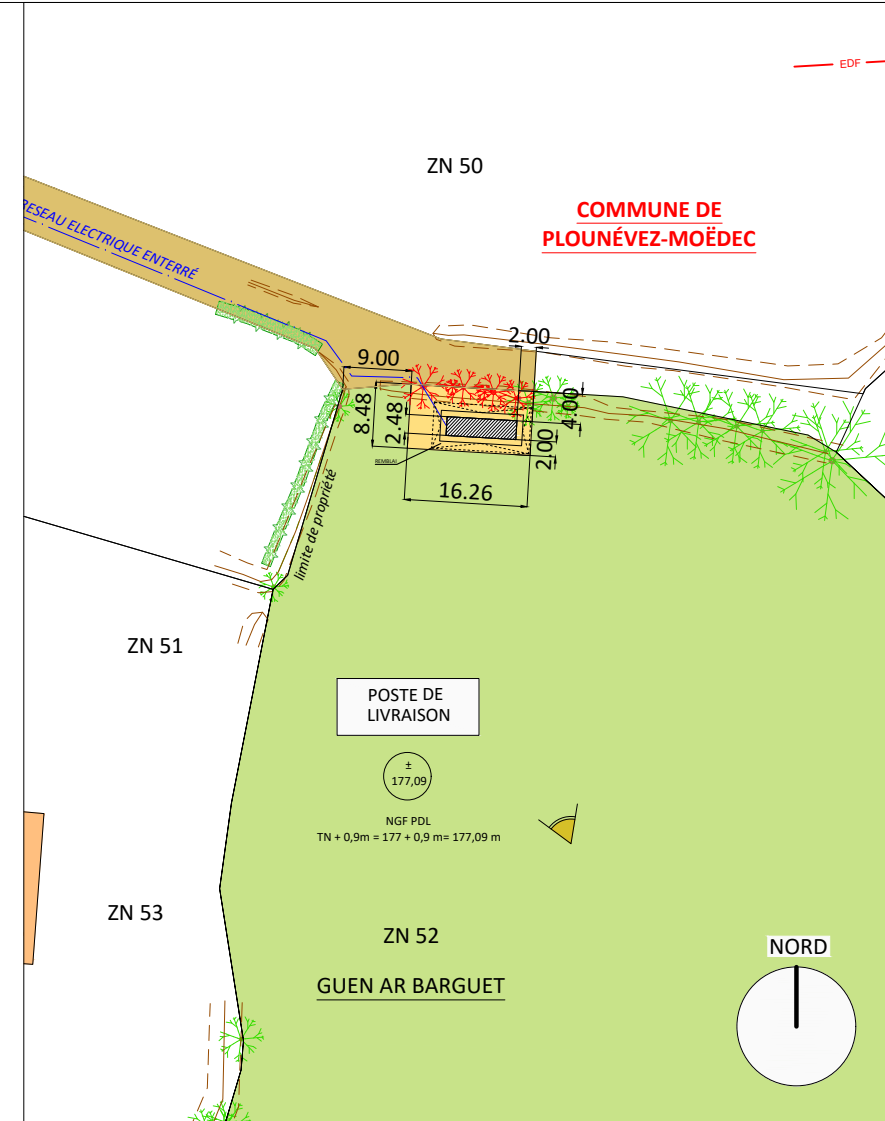
+++++  
legende

-  EOLIENNE N117 3600 TS91
-  POSTE DE LIVRAISON

+++++  
maîtrise d'ouvrage

**SAS PARC ÉOLIEN  
DE BEG AR C'HRA**

PL 26  
DATE 03|05|2021  
A3 // Echelle 1:10000



DOSSIER DE DEMANDE  
D'AUTORISATION UNIQUE

**AU 10.5**

**INSERTION  
POSTE DE  
LIVRAISON**

+++++  
legende

- PARCELLE D'ASSIETTE
- PATEFORME: CAILLOUTIS
- CHEMIN COMMUNAL OU CADASTRE
- EMPRISE VOIRIE COMMUNALE À RÉHABILITER
- TRACÉ PREVISIONNEL DU RESEAU ELECTRIQUE ENTERRE
- ARBRE
- ARBRE À COUPER
- BÂTIMENTS
  - H** : Habitation
  - G** : Garage - hangar
  - R** : Ruine

----- TALUS

+++++  
 EOLIENNE N117 3600 TS91

..... LIMITE DE COMMUNE

POSTE DE LIVRAISON

POINT DE VUE

+++++  
maîtrise d'ouvrage

**SAS PARC ÉOLIEN  
DE BEG AR C'HRA**

PL 27

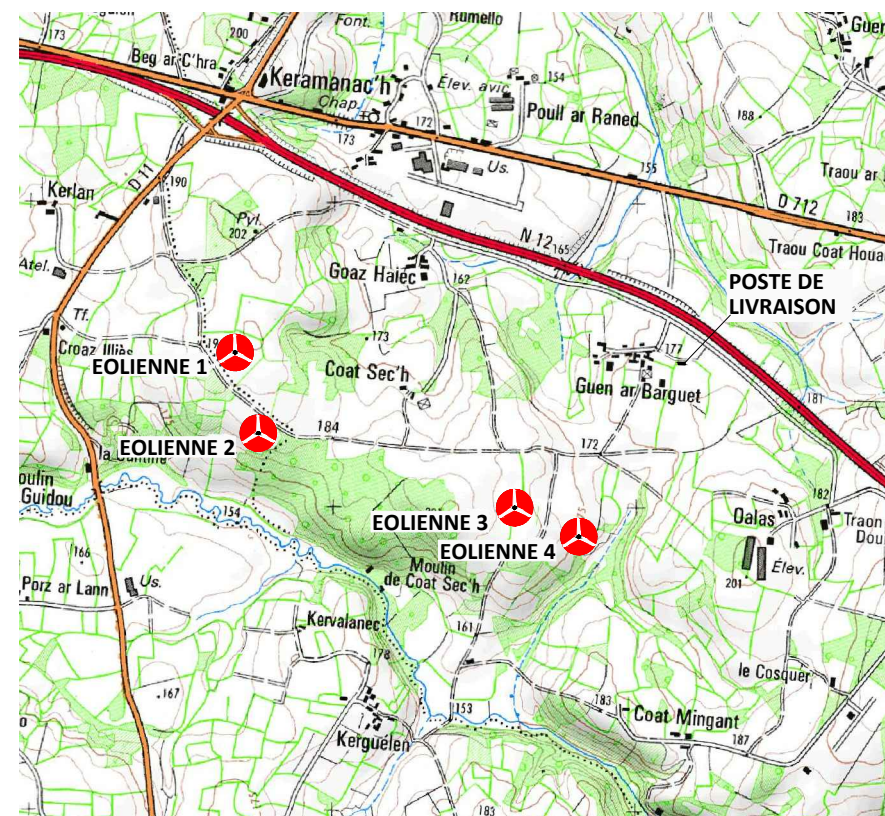
DATE 03|05|2021

A3 // Echelle 1:1000

IMAGE PDL PROCHE ▲  
IMAGES NON CONTRACTUELLES

PLAN DE MASSE POSTE DE LIVRAISON ▼  
ECHELLE 1 : 1000

SITUATION ►









DOSSIER DE DEMANDE  
D'AUTORISATION UNIQUE

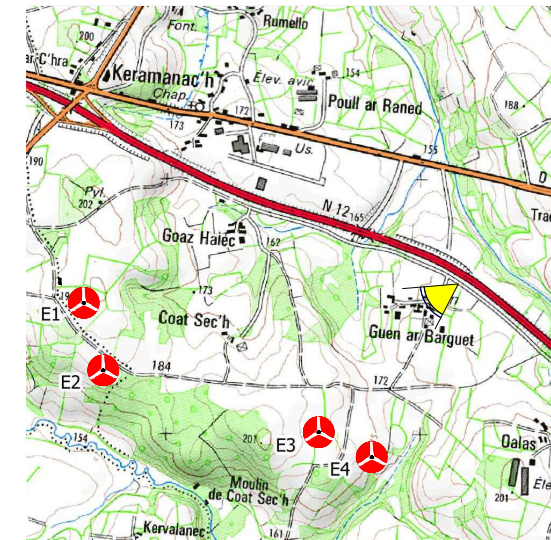
**AU 10.6**

### ENVIRONNEMENT PROCHE

+++++  
legende

-  EOLIENNE N 117 3600 TS91
-  LIMITE DE COMMUNE
-  POSTE DE LIVRAISON
-  POINT DE VUE

### SITUATION



VUE D'INSERTION - VUE DEPUIS LE HAMEAU DE GUEN AR BARGUET



PHOTOGRAPHIE ETAT EXISTANT - VUE DEPUIS LE HAMEAU DE GUEN AR BARGUET

+++++  
maitrise d'ouvrage

**SAS PARC ÉOLIEN  
DE BEG AR C'HRA**

PL 28  
DATE 03|05|2021  
A3







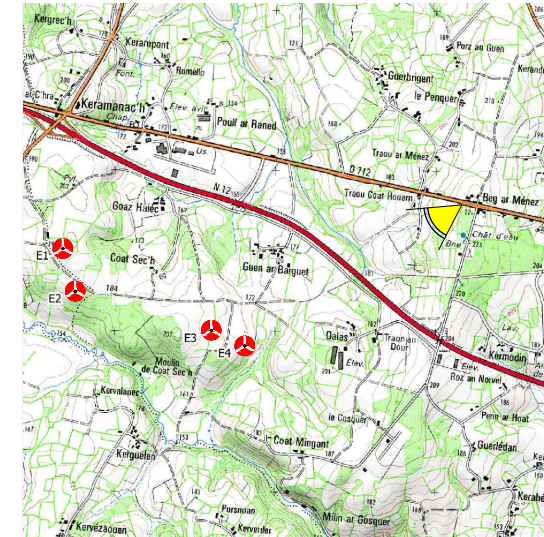
DOSSIER DE DEMANDE  
D'AUTORISATION UNIQUE

**AU 10.7**

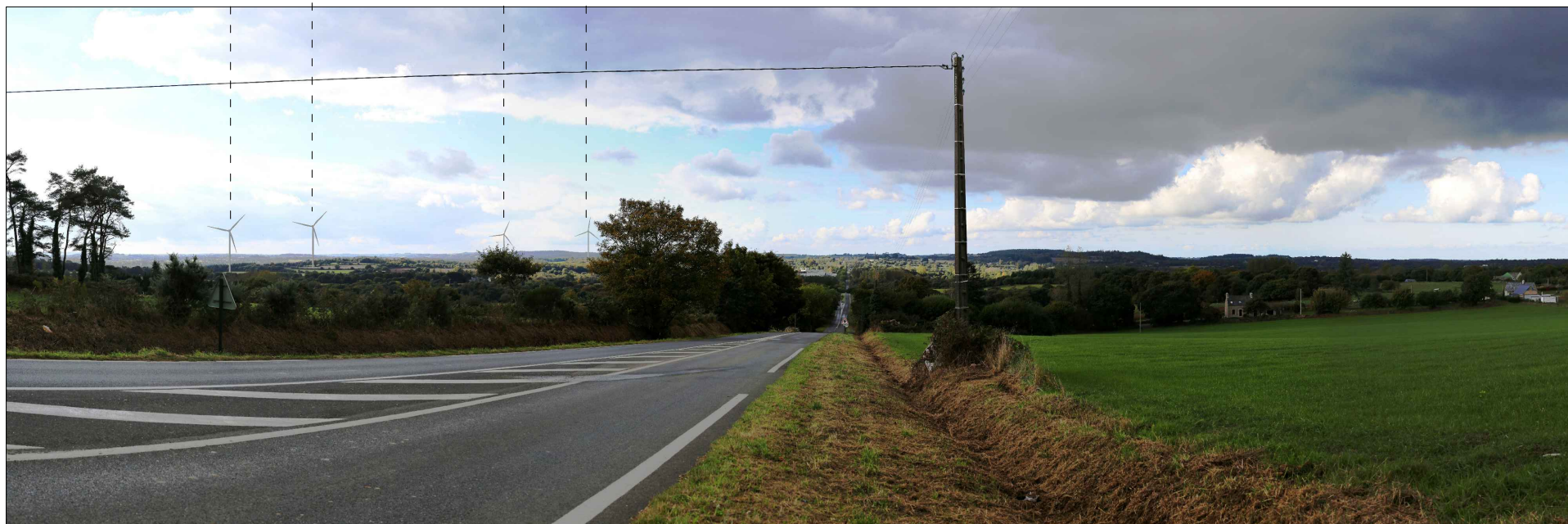
**PAYSAGE  
LOINTAIN**

+++++  
legende

-  EOLIENNE N 117 3600 TS91
-  LIMITE DE COMMUNE
-  POSTE DE LIVRAISON
-  POINT DE VUE



E4      E3      E2      E1



**VUE D'INSERTION - VUE DEPUIS LA RD 712 AUX ABORDS DE BEG AR MENEZ**



**PHOTOGRAPHIE ETAT EXISTANT - VUE DEPUIS LA RD 712 AUX ABORDS DE BEG AR MENEZ**

+++++  
maîtrise d'ouvrage

**SAS PARC ÉOLIEN  
DE BEG AR C'HRA**

PL 29  
DATE 03|05|2021  
A3